

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mai 2015

Délibération n° 2015 - 27/05/2015 - 2

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 15 avril 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 21 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 15 avril 2015.

Dijon, le 28 mai 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 15 avril 2015

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration
du 15 avril 2015

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER,
Messieurs Alain DEREUX, Eric LOQUIN, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Collège B

Membres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL,
Messieurs Laurent BRACHAIS (procuration à Samuel MERCIER), Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN (procuration à Vincent THOMAS), Vincent THOMAS.

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC, Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (procuration à Cindy DARDE), Bérénice CLUZEL (suppléée par Cindy DARDE),

Messieurs Hervé BEGUE (suppléé par Robin TAINURIER), Julien BRAULT.

Membre absent

Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 15 h), Clotilde MARSEAULT (procuration à Annie VINTER),

Messieurs Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Benoît GRELET, Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN).

Membres absents

Messieurs José ALMEIDA, Pierre GUEZ, François PATRIAT

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services par intérim,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Denis ROLLAND, Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Monsieur Julien MARLOT, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,

Madame Céline DUCOIN, Directrice du service Communication,

Monsieur Alain TABARD, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la Commission de la Formation et de la vie Universitaire.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Orientations sur la stratégie de communication de l'établissement.....	9
III) Questions financières.....	20
1. Rapport de gestion de l'ordonnateur.....	20
2. Rapport annuel de performance 2014	21
4. Programme d'investissement et ouverture de PPI	23
3. Constitution d'une provision.....	35
5. Budget rectificatif 1	43
6. Inventaire physique	46
7. Tarifs, subventions et dons	50
8. Sorties d'inventaire	50
IV) Désignation, sur proposition du Président, de 8 représentants de l'uB pour siéger au sein du Conseil d'Administration provisoire de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »	50
V) Composition du Comité d'orientation "Stratégie du numérique"	55
VI) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 02 avril 2015.....	57
1. Vie étudiante	57
- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 27 mars 2015.....	57
- Présentation des projets relatifs à la vie étudiante.....	58
2. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 30 mars 2015.....	60
- Diplômes d'université	60
- Offre de formation rentrée 2015.....	61
VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	62
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	62
2. Compte rendu des conventions hors subvention	63
XIII) Questions diverses	63

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 15 AVRIL 2015)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Chers collègues, chers amis, bonjour. Bienvenue à cette nouvelle séance de notre conseil d'administration à laquelle j'ai le plaisir d'accueillir Monsieur le Recteur et également Monsieur Benoît Grelet, notre nouvel administrateur que nous avons élu à l'occasion de notre dernière séance.

Peut-être pouvez-vous nous dire quelques mots, Monsieur Grelet, en présentant très rapidement votre parcours qui avait été présenté la dernière fois mais que vous allez pouvoir rappeler aux administrateurs.

M. Grelet.- Très bien. Merci, Monsieur le Président. Benoît Grelet. Je suis un ancien étudiant à l'université de Bourgogne puisque j'ai été étudiant sur les bancs de l'UFR STAPS pendant trois ans entre 2003 et 2006.

Investi dans la vie étudiante puisque président de l'association étudiante de STAPS qui, à l'époque, existait encore et président de la fédération des étudiants de Dijon, anciennement Génération Campus.

Je suis parti de Dijon à regret, on va dire, pour aller poursuivre mes études à Lyon en licence en gestion et création d'entreprise pour apprendre le métier de chef d'entreprise, de gérant de structures. Cela m'a conduit à travailler en tant que commercial, responsable d'exploitation dans les machines à café un grand moment, puis de monter ma structure l'année dernière où, aujourd'hui, j'ai une entreprise qui met en relation des chefs d'entreprise qui se fédèrent et qui s'entraident commercialement puisque les temps sont durs pour tout le monde. L'idée est de développer un relationnel de confiance et de travailler sur des projets communs. Voilà ce que je fais au quotidien.

Merci.

Le Président.- Merci. Et donc vous allez nous apporter votre éclairage dans notre conseil d'administration et c'est une bonne chose.

Quelques informations générales que Louis et moi souhaitons vous présenter en ouverture. Tout d'abord, vous annoncer deux tristes nouvelles que sont

le décès de Monsieur Mourtada, qui était maître de conférences en mathématiques à l'UFR Sciences et Techniques et qui est décédé d'une longue maladie, et Monsieur Fournioux, qui est ancien directeur de l'IUVV. Ils sont décédés tous les deux au cours de ces derniers jours. En tout cas, j'en ai été informé au cours de ces tout derniers jours.

Clotilde Marseault, qui est membre de notre conseil d'administration, n'est pas présente parmi nous aujourd'hui. Elle n'était pas présente déjà depuis quelques conseils parce qu'elle vient d'accoucher. Elle vient d'avoir un petit garçon.

Voilà pour cette première série de nouvelles.

Quelques nouvelles, comme à l'occasion des autres conseils, sur I-SITE et sur Université Bourgogne Franche-Comté.

I-SITE. Nous sommes dans une phase de préparation active de notre grand oral devant le jury international qui aura lieu mardi prochain. Donc nous travaillons avec intensité pour préparer cet oral. Nous espérons être prêts et les plus performants possibles mardi prochain devant le jury international. Donc sur I-SITE, on est dans une phase qui est une phase scientifique.

On aura le résultat de cette phase de présélection de I-SITE le 27 avril. Vous voyez donc que les résultats de la phase de présélection vont venir très rapidement après la semaine des auditions. Bien sûr, je tiendrai toute la communauté rapidement informée.

Sur Université Bourgogne Franche-Comté, on est dans une phase qui est, en revanche, une phase plus politique du dossier puisque vous savez que la publication des statuts qui a eu lieu le 13 ou le 14 mars..., c'était le 14 mars, a entraîné la création juridique opérationnelle d'UBFC, Université Bourgogne Franche-Comté, le 1^{er} avril. Nous nous sommes donc réunis le 31 mars au soir à Besançon en formation « conseil de direction de l'université fédérale » pour mettre en place la procédure qui doit conduire à l'installation des instances d'Université Bourgogne Franche-Comté. C'est dans ce cadre que nous avons choisi tous ensemble, avec les différents établissements qui se fédèrent, une procédure parfaitement ouverte pour l'élection du futur président ou de la future présidente d'UBFC. C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'un appel à candidatures très large au niveau de l'ensemble des communautés, des six établissements qui sont fondateurs d'UBFC. La procédure se termine ce soir et nous saurons ce soir, de façon définitive, qui sont les candidats ou les candidates à cette élection.

Par ailleurs, vous avez vu dans l'ordre du jour que je vous proposerai en cours de séance l'approbation de la liste des huit délégués que je compte proposer au nom de notre université pour siéger au conseil d'administration d'UBFC. Ce premier conseil d'administration d'UBFC, qui sera bien sûr un conseil d'administration provisoire - on est bien entendu, ici, dans une procédure qui n'est pas la procédure électorale définitive - va se réunir le 23 avril et sera installé le 23 avril. Et le 23 avril, il procédera à l'élection du président ou de la présidente à titre provisoire d'Université Bourgogne Franche-Comté.

A l'heure qu'il est et à la minute où je vous parle, nous avons deux candidatures qui sont déclarées à la présidence d'UBFC. Donc la candidature de...

M. de Mesnard.- Provisoire.

Le Président.- Provisoire. Candidature provisoire d'UBFC. Merci, Louis. La candidature de Charles Fortier, qui est professeur de droit public à l'Université de Franche-Comté et qui est Vice-président du CA de l'Université de Franche-Comté, et

la candidature d'Annie Vinter, qui est professeur de psychologie à l'université de Bourgogne et qui est membre de notre conseil d'administration et qui assure les fonctions de Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche dans notre équipe. Mais comme je vous le disais, la procédure de candidature est ouverte jusqu'à ce soir minuit. Il est donc possible que d'autres candidatures se déclarent et soient recevables jusqu'à ce soir minuit.

Je passerai peut-être dans une minute la parole à Annie si elle veut vous dire un mot du contexte de cette candidature.

Donc le 23 avril, élection du président ou de la présidente à titre provisoire et le 12 mai, installation du conseil des membres qui est le collège des directeurs ou présidents des établissements fédérés dans le cadre de la COMUE. Le conseil des membres est une instance, bien sûr, dont on n'a pas l'habitude, nous, dans nos universités. C'est une instance qui va travailler, en fait, dans une sorte de dialogue et de coconstruction avec le conseil d'administration.

Ce qui fait que le conseil d'administration étant installé le 23 avril, le président ou la présidente étant élu le 23 avril et le conseil des membres étant installé le 12 mai, nous aurons parfaitement respecté nos obligations statutaires qui étaient d'installer la gouvernance provisoire d'UBFC dans les deux mois suivant la publication des statuts au Journal officiel. Voilà ce que je peux vous dire sur UBFC. Donc vous voyez que les choses se mettent en place, là encore, bien tranquillement comme on l'avait prévu.

Je peux peut-être te passer la parole quelques minutes, Annie, si tu veux indiquer aux administrateurs le contexte de ta candidature.

Mme Vinter.- Oui, je vais le faire très brièvement. D'ailleurs, cela me permet de penser que peut-être cela pourrait être pertinent de distribuer ma lettre de candidature à l'ensemble des membres du CA. Cela permettrait de la rendre transparente...

Le Président.- Absolument. Tu as raison. Oui.

Mme Vinter.- ...et accessible à tous.

Le Président.- Tout à fait.

Mme Vinter.- Et d'être brève maintenant. Donc UBFC, c'est une construction de longue date. Chacun le sait. Cela fait plus de dix ans maintenant que ce rapprochement, en tout cas entre les deux universités, se construit. UBFC, c'est plus ambitieux puisque cela s'est élargi à d'autres établissements de Bourgogne et de Franche-Comté. Mais ce rapprochement se construit depuis bien longtemps et personnellement, j'y ai pris une part active à partir du moment où Alain m'a nommée chargée des relations qui s'appelaient les relations PRES Bourgogne Franche-Comté à cette époque, en 2012. J'ai, comme ça, contribué à la construction des deux grands dossiers qui préfigurent cette COMUE. D'abord, l'écriture des statuts et, depuis un an, la construction du dossier I-SITE. Ce sont les deux pièces maîtresses qui, pour le moment, constituent ce nouvel établissement.

Ma candidature s'inscrit dans ce contexte, c'est-à-dire dans un contexte dans lequel j'ai appris à connaître les établissements de cette COMUE. J'ai appris à connaître leurs atouts. Leurs fragilités aussi. J'ai appris à connaître les collègues, les partenaires, les chefs d'établissements et commencé à lier des relations de

partenariat et de confiance avec eux. C'est dans ce contexte que je pense continuer à travailler si je suis élue.

UBFC, ses premières prérogatives, c'est surtout un établissement qui va être orienté vers la recherche puisqu'on y transfère, comme vous le savez, les écoles doctorales et on y transfère la politique scientifique Recherche. Et du côté des écoles doctorales, dans le contexte de l'uB, j'ai une expérience continue puisque j'en ai déjà dirigé deux. A travers un chargé de mission qui est Alain Pugin, je continue à coordonner l'activité de ces écoles doctorales. Donc du point de vue des missions transférées, ce sont des missions qui me sont familières depuis plus de dix ans puisque je crois, si je me souviens bien, avoir commencé à diriger l'école doctorale GEF en 2004.

Alain va annoncer les membres qu'il va désigner dans le CA provisoire de la COMUE. Donc vous ne serez pas étonnés de voir que j'y figure. Ce qui signifie que je vais donc, dès ce soir, démissionner de ce CA. C'est donc mon dernier CA avec vous. Un dernier CA auquel je n'irai pas jusqu'au bout puisqu'il faut que je parte à 18 heures. J'en profite pour dire que j'ai été vraiment enchantée de travailler dans ce contexte. C'est d'une certaine façon avec une certaine peine que je quitterai ce CA mais c'est aussi pour d'autres missions. De toute façon, je reste professeur à l'uB. Donc on sera amené à se rencontrer de la même façon dans les cafétérias, etc.

Je démissionnerai donc de ce CA dès ce soir et si je suis élue présidente provisoire, je démissionnerai également de ma fonction de VP Formation-Recherche de l'uB de façon à pouvoir travailler au nom de la COMUE et, évidemment, à ne pas mêler une charge propre à l'uB avec les nouvelles charges que j'aurai. Cela me permettra d'être totalement indépendante des politiques propres aux différents établissements de façon à pouvoir me situer dans un autre niveau et un autre contexte.

Le Président.- Merci, Annie. Effectivement, tu as raison. Je diffuserai ton courrier de candidature. C'est très bien ainsi. Je ne trahirai donc pas un secret en disant que ta candidature au CA provisoire préfigure aussi la volonté d'une candidature au conseil d'administration, à la présidence définitive de la COMUE. Que c'est dans cette logique que tu travailles pour qu'il y ait une cohérence, en fait, et une continuité entre les deux. Et je voudrais dire très solennellement que je soutiens, bien entendu, totalement cette candidature d'Annie, à la fois à la présidence du conseil d'administration provisoire et, quand le moment sera venu, à la présidence définitive de la COMUE.

Un autre point d'information important pour notre université qui a été la visite de Monsieur le Préfet de Région, Eric Delzant, le 1^{er} avril. Monsieur le Préfet a passé plusieurs heures sur notre campus où nous avons eu la possibilité de lui présenter à la fois notre campus sous l'angle urbanistique et un certain nombre de points-clés de notre stratégie de formation et de recherche.

Nous l'avons accueilli en lui présentant la Nuit des Chercheurs à travers un petit film qui était présenté par Lionel Maillot.

Puis nous avons fait une première et longue étape à la Maison des sciences de l'homme où il a pu prendre connaissance de l'organisation des plateformes de numérisation et de la grande transversalité de la recherche qui est menée à la MSH.

Nous avons ensuite arpenté le campus jusqu'à la Maison internationale des chercheurs qui est un autre point important et qui matérialise notre politique en termes de relations internationales.

Nous avons visité une partie des laboratoires de l'institut Carnot de Bourgogne dans le bâtiment Mirande où il a vu notamment une partie des travaux qui étaient menés dans le domaine des nanotechnologies et qui illustraient bien une des choses à laquelle on est très attaché qui est la dimension transversale et interdisciplinaire de la recherche que l'on menait puisque ce qui lui a été présenté était vraiment à l'articulation entre les thématiques santé et les thématiques nanotechnologie, physique et matériaux, et que c'est un des points forts de notre université. De fait, cette recherche d'interface est un des éléments-clés de notre candidature à I-SITE.

Nous avons également approché la salle multiplex où Julien Brault a pu expliquer la finalité de cette salle au Préfet puis nous avons terminé à l'Erié qui est également un lieu où s'articulent notre politique de formation et de recherche et notre politique d'innovation et de transfert.

Donc un premier contact du Préfet de Région avec notre campus qui, je l'espère, lui a permis de mieux comprendre peut-être ce qu'est l'université de Bourgogne.

J'ai également eu le plaisir d'aller, et c'était important, à Mulhouse, le 30 mars, pour quelque chose auquel j'attachais beaucoup de prix, qui était l'installation d'une antenne du CREGO (qui est notre laboratoire de sciences de gestion), à Mulhouse, à l'Université de Haute-Alsace, qui n'est pas en Bourgogne Franche-Comté.

Précisément, pour moi, c'était un acte fort d'abord parce que le fait que les collègues de l'université de Haute-Alsace souhaitent s'appuyer sur un labo de l'université de Bourgogne sur leur territoire est un signe de reconnaissance important pour le CREGO et pour la communauté des gestionnaires de notre université.

Et puis surtout, c'était pour moi aussi un message très politique que je voulais transmettre avec la présidente de l'université de Haute-Alsace qui était de montrer que même si nous sommes tous des ardents partisans d'une politique de regroupement territorial des universités, il n'y a pas à y avoir une bijection absolue entre une université et son territoire et qu'une université peut très bien nouer des alliances privilégiées avec d'autres universités qui sont situées dans d'autres régions. Et donc ce lien entre l'université de Bourgogne sur le territoire Bourgogne Franche-Comté et l'université de Haute-Alsace, qui est géographiquement très proche de nous, me paraît quelque chose de très prometteur. C'est le message qu'on voulait donner avec la présidente de l'université de Haute-Alsace et que l'on a transmis à nos communautés.

De fait, il apparaît, par exemple, que cette université a des points d'excellence dans le domaine de la chimie et qu'on pourrait aussi nouer des relations dans le domaine de la chimie, par exemple, avec cette université qui est proche de Bâle, qui est un territoire où la recherche dans le domaine de la chimie est extrêmement puissante et valorisée. Il y a donc des interfaces à construire.

C'était donc un acte politique assez fort. C'est la raison pour laquelle je tenais à être présent moi-même à Mulhouse pour la signature de cet accord.

Encore deux points. Je voudrais rapidement vous dire aussi que j'ai pris la décision ce matin, au terme de la procédure de recrutement, de nommer Marie-France Mathieu Directrice générale des services. Elle assurait l'intérim depuis un certain temps. Donc elle sera désormais Directrice générale des services de plein exercice.

Marie-France, je vous remercie de tout ce que vous avez fait depuis deux ans pour notre université et j'aborde cette période avec vous en grande confiance.

Et puis un dernier point pour vous parler très rapidement du budget, non pas sous l'angle plus technique que Dominique et Sylvie vous présenteront dans quelques minutes, mais d'une façon générale pour vous dire qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu notre notification budgétaire pour l'année 2015. Nous ne sommes pas les seuls. Les universités françaises sont toutes dans cette situation dont on mesure tous la complexité qui est liée au fait que l'Etat n'a pas finalisé lui-même le budget global de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'ensemble du territoire national et qu'il manque toujours 100 millions d'euros pour que ce budget soit finalisé.

Pour l'instant, on est toujours... en tout cas les options qui s'offrent à l'Etat sont toujours selon deux orientations. La première reste le prélèvement sur le fonds de roulement d'un certain nombre d'établissements, qu'il s'agisse d'universités ou d'écoles. La deuxième option, s'il n'est pas possible de trouver ces 100 millions d'euros par un prélèvement sur les fonds de roulement, serait de réduire de façon, on va dire forfaitaire, la DGF de l'ensemble des établissements de 5 %, ce qui serait pour nous un élément de complexité fort dans la mesure où, comme vous le savez, on vous avait annoncé l'an dernier une réduction prévisible de budget au titre de 2015 de 2 %. On a donc construit notre budget 2015 sur la base d'une diminution de la DGF de 2 %. Ce n'est pas facile. On a déjà eu bien du mal. Si la réalité de la diminution est, en fait, de 5 %, vous voyez qu'on va devoir faire face à une situation complexe.

Je voudrais vous redire à tous et je le dis vraiment en toute amitié, avec Monsieur le Recteur, on a souvent eu l'occasion de parler tous les deux de cette situation, que je suis résolument opposé au prélèvement sur le fonds de roulement. Notre université a un bon fonds de roulement. Ce n'est pas par hasard. C'est parce que nous avons bien géré depuis plusieurs années. Nous avons appris à bien gérer. Toute la communauté universitaire de l'université de Bourgogne a fait des efforts et je ne souhaite pas qu'elle soit privée des fruits de ses efforts qui sont le levier de notre autonomie et de notre politique d'investissement.

Vous voyez qu'en fait, nous allons être nous-mêmes confrontés à une situation qui n'est pas facile. Soit, finalement, l'Etat décidera de prélever sur notre fonds de roulement, d'un montant qu'on ne peut pas connaître. On attend une visite de l'inspection générale qui ne s'est pas encore annoncée mais qui devrait arriver et qui va évaluer notre situation financière. Mais s'il y a un prélèvement sur le fonds de roulement, en fait, c'est notre politique d'investissement qui va se trouver fragilisée et vous verrez encore dans quelques minutes l'importance pour l'avenir de cette politique d'investissement à travers les PPI.

Si, en revanche, le fonds de roulement est protégé mais que c'est l'option d'une réduction forfaitaire de la DGF de 5 %, à ce moment-là, c'est notre budget de fonctionnement qui sera fragilisé. Ce sera probablement des perspectives de fermeture de formations. Ce qui, à l'heure de l'augmentation de nos effectifs étudiants, puisque vous savez que nous avons cette année 525 étudiants en plus de l'an passé (on a 27 400 étudiants cette année alors qu'on n'en avait 26 875, je crois, l'an passé), bien entendu, réduire la dotation de fonctionnement sera compliqué.

Tout ceci n'est pas facile. En même temps, on sait tous que la situation de l'Etat est complexe. Je dois dire que je ne souhaiterais pas être dans la situation de ceux qui doivent finaliser ce budget de l'enseignement supérieur. Mais moi, dans ma position qui est de défendre l'université de Bourgogne et la politique de l'université de Bourgogne, bien entendu, je dois, et c'est ce que je fais, tenir ce discours avec beaucoup de fermeté.

Donc j'espère que d'autres options seront trouvées. Il y a probablement dans notre pays, d'autres situations et d'autres options pour ménager, pour équilibrer ce budget et trouver les 100 millions qui manquent. Je souhaite ardemment que l'Etat sanctuarise notre fonds de roulement et puisse également le faire en maintenant stable la dotation des établissements.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations en ce début de conseil. Donc on aura peut-être l'occasion de réaborder tout ceci à propos des questions financières.

Et donc on va pouvoir aborder le point suivant de l'ordre du jour qui est un débat d'orientation...

Oui, Monsieur Rollin. Pardon. Excusez-moi. Allez-y.

M. Rollin.- Oui, je voulais prendre la parole en début de ce CA parce que j'ai été interrogé par un certain nombre de personnels du SCD suite à un événement qui s'est passé lors de la journée de grève du 9 avril où certains étudiants ont fait un coup de force sur les personnels. Ceux-ci se sont sentis quand même agressés dans leur droit, non pas physiquement et verbalement, mais au moins dans leur droit, dans le non-respect de la grève.

Ces personnels et les différentes sections, mêmes les sections non concernées, ont trouvé cela regrettable de la part des étudiants, surtout de certains étudiants qui ont considéré que les personnels étaient à leur service et non au nom du service.

Je voulais porter la parole justement de ces personnels et de l'ensemble aussi des personnels qui, quand ils ont été informés de cette situation, ont trouvé que cela devenait difficile avec les étudiants qui se croient tout permis avec les personnels, que ce soit dans les scolarités, qui ont de plus en plus de manque de respect envers les personnels. A un moment, stop ! Je voulais vous le dire, parce que ce jour-là, des étudiants ont refusé de quitter la BU, alors que c'était des personnels non grévistes qui étaient en place, en plus. Ils s'en sont pris à des personnels non grévistes, ce qui est encore pire.

Et, je ne le cache pas, nous sommes à quelques jours d'un comité technique où les mêmes étudiants demandent une ouverture des bibliothèques. Ils se sont attaqués malheureusement à la section, je dirais, qui n'avait pas encore exprimé un avis complètement défavorable sur cette situation. Je peux vous dire que la manifestation qu'ils ont faite dans cette section a fait qu'un certain nombre de personnels a basculé de l'autre côté.

Je voulais vous dire ce ressentiment de la part des personnels au sein des différentes sections du SCD mais aussi de l'ensemble des personnels BIATSS qui considèrent qu'il est temps quand même de rappeler aux étudiants qu'il y a un droit de grève qui existe dans la fonction publique et qu'on peut le respecter. Je voulais vous en faire part.

Le Président.- D'accord. Merci, Monsieur Rollin, de cette intervention. Je passerai peut-être rapidement la parole à Marie-France si elle veut dire un mot et peut-être à Julien si tu veux répondre. Je voulais simplement dire que sur la question du principe du respect qui est dû par les étudiants aux personnels de l'université, vous savez que quand je suis sollicité, j'ai toujours fait en sorte que les étudiants qui manquent de respect à des personnels de notre université paraissent devant la Commission disciplinaire parce que je suis d'accord avec vous, on peut avoir des désaccords, on peut se dire beaucoup de choses, mais il n'est pas question de

transiger sur le respect que des étudiants doivent aux personnels de l'université. Et je suis assez confortable pour dire ceci. Ce n'est pas antinomique avec le fait également que les étudiants soient, bien sûr, en position centrale dans une université, c'est normal. Mais chacun a des droits et chacun a des devoirs et il faut respecter effectivement les devoirs des uns et des autres.

Marie-France, vous qui avez été largement impliquée dans la résolution de cette situation pas facile, peut-être pouvez-vous dire quelques mots puis Julien également.

Mme Mathieu.- Oui, nous avons fait appliquer ce respect puisque l'évacuation des locaux est intervenue rapidement. J'étais présente.

M. Rollin.- C'était avant qu'il fallait...

Mme Mathieu.- Quand je suis arrivée avec la directrice du SCD, je peux vous dire que l'évacuation a été faite très très rapidement et que j'ai rappelé moi-même, vous pouvez le confirmer, justement la nécessité de ce respect des droits de la part des personnels. Je partage tout à fait ce qui a été dit. De toute façon, cela a été rappelé.

Le Président.- Très bien.

M. Rollin.- (*Intervention inaudible*)

Mme Mathieu.- Par la Direction générale.

Le Président.- Bien sûr.

Mme Mathieu. Et par le SCD aussi. Enfin, on était...

M. Rollin. (*Intervention inaudible.*)

Le Président.- Un petit mot, Julien, si tu veux t'exprimer, bien sûr, sur cette question et on pourra clore ce point.

M. Brault.- Moi aussi, je partage l'avis. On condamne, bien entendu, les agissements de ces étudiants. Le respect du droit de grève est un droit essentiel qu'il faut respecter. Après, je pense qu'il ne faut pas non plus condamner l'ensemble des étudiants, les 27 000 ou 23 000 étudiants qui sont sur Dijon, pour les agissements d'un groupe et de certains étudiants. Dans tous les cas, je pense que les agissements de ce petit groupe d'étudiants sont à condamner sans non plus condamner tous les autres étudiants pour les erreurs d'un groupe sur une journée.

Le Président.- Tout à fait. Merci, Julien.

M. de Mesnard.- D'autant plus que cette université a toujours respecté, me semble-t-il, le droit de grève des étudiants. Lorsqu'il y a eu des grèves étudiantes, il n'y a jamais eu, à mon souvenir, d'évacuation de bâtiment par la force, etc. Je crois qu'il faut que les étudiants, sans globaliser, comprennent que le droit de grève des personnels est une prérogative qui leur appartient, de même que le droit de grève

des étudiants est une prérogative qui leur appartient. C'est la vie démocratique et on respecte le droit de grève. De toute façon, il faut rester correct avec le personnel de l'université, effectivement. La Section disciplinaire est là pour traiter les cas les plus voyants.

Le Président.- Absolument. Mais je ne peux saisir la Commission disciplinaire que si je suis moi-même saisi de situations nominatives, bien entendu, puisque c'est le président qui saisit la Commission disciplinaire. Je ne peux pas le faire si je ne suis pas saisi de situations qui sont des situations de dérive.

Merci, en tout cas, Jean-Emmanuel, pour cette intervention.

II) Orientations sur la stratégie de communication de l'établissement

Le Président.- On va pouvoir aborder le point suivant de l'ordre du jour qui est donc un débat d'orientation sur la stratégie de communication de notre établissement.

Céline, vous pouvez peut-être venir, et le temps que vous veniez et qu'on installe le diaporama, je voudrais dire que quand Céline Ducoin a pris ses fonctions de Directrice du service Communication, j'ai souhaité qu'elle puisse commencer par un diagnostic de notre politique de communication qui aurait pour objet de nous permettre de dégager un certain nombre de priorités dans notre communication et qui lui donne peut-être davantage de visibilité stratégique. J'entends par visibilité stratégique, bien entendu, au service de l'établissement avec un grand E.

Bien entendu, mener une politique de communication pour l'établissement, pour sa notoriété, pour sa visibilité, pour son rayonnement, c'est, je voudrais le dire, quelque chose qui ne se substitue certainement pas aux autres missions au quotidien du service Communication, que ce soit communiquer en direction de la société à propos de la formation, de la recherche, de la recherche fondamentale ; avoir des liens avec les lycées, par exemple, pour améliorer l'orientation des étudiants.

C'est également une mission qui ne va pas se substituer à nos démarches, nos procédures de communication en interne dans l'établissement qui doivent être renforcées, améliorées sur un certain nombre de mesures que nous prenons.

Pour autant, c'est quelque chose d'important parce que dans notre université, aucune véritable stratégie de communication institutionnelle n'a été portée et n'a été débattue devant le conseil d'administration depuis plus de dix ans. La dernière fois, Salima Bénichou était Directrice du service Communication. Cela fait donc très longtemps. Et cela fait très longtemps que les administrateurs de notre université ne se sont pas emparés de la com' en tant que véritable objet institutionnel au service de notre université.

C'est la raison pour laquelle je souhaite aujourd'hui que Céline vous présente cette première étape du diagnostic qu'elle a conduit avec son équipe. Quelques pistes un peu générales aujourd'hui de propositions. Il n'est pas question d'un vote à ce stade. Je voudrais simplement que l'on ait un véritable débat et que les administrateurs n'hésitent pas à enrichir ce débat.

En fait, ce que Céline va vous présenter a déjà été débattu à deux reprises en Bureau. A déjà été débattu à deux reprises en conférence des directeurs de composantes avant d'arriver auprès de vous. Et on retournera à nouveau en Bureau et en conférence des directeurs de composantes parce que la communication institutionnelle en tant que politique est quelque chose de très profond, qui touche au

plus intime de l'établissement. Il faut qu'on en partage tous les principaux éléments. Donc aujourd'hui c'est un débat très libre mais l'expérience montre que c'est dans les débats très libres et sans enjeu de vote que l'on a généralement les échanges qui sont souvent les plus fructueux.

Donc Céline, à vous pour 15 à 20 minutes peut-être de présentation et, ensuite, on pourra discuter de votre présentation.

Mme Ducoin.- D'accord. Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, comme M. Bonnin vient de l'évoquer, je vais vous présenter de manière relativement synthétique les grandes tendances issues du diagnostic Communication qui a été mené entre mai et novembre 2014, associé à des propositions d'axes stratégiques justement, afin de contribuer à déployer l'image de notre établissement et sa notoriété, d'abord sur le plan national et, dans un second temps, sur le plan international.

Plusieurs critères à prendre en compte, plusieurs données de cadrage à avoir à l'esprit.

Tout d'abord, penser une stratégie de communication en considérant cette forte mutation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Nous sommes dans un environnement relativement en mouvement et très concurrentiel également. Donc une donnée importante à avoir à l'esprit.

Ensuite, bien sûr, considérer la création de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, ses atouts, ses faiblesses et son ambition.

Et bien évidemment, comme le Président l'a très bien rappelé en début de séance, considérer avec beaucoup de sérieux la contrainte budgétaire concernant l'ensemble de l'établissement et incluant bien évidemment le service Communication.

Comme je vous l'ai précisé, un diagnostic a été mené de mai à novembre 2014 par l'équipe du service Communication, et ce, en marge de son activité opérationnelle.

Comment a-t-on procédé ? Je ne vais pas vous présenter l'intégralité des outils activés. Pour autant, il y a quand même certains éléments qui ont été privilégiés plutôt que d'autres.

L'élément n° 1, c'est les interviews, à savoir que sur cette période de sept mois, 250 personnes ont été interviewées tant en interne qu'en externe. En interne, l'ensemble des sites territoriaux, l'ensemble des composantes via leur direction, les responsables administratifs, leur chargé de com' et également des enseignants-chercheurs, l'ensemble des laboratoires, la grande majorité des services centraux et l'ensemble des services communs.

Pour compléter ce dispositif, nous avons sollicité l'avis de 74 étudiants en les rencontrant *in situ* et en les sollicitant via les réseaux sociaux.

Bien évidemment, nous avons sollicité l'ensemble du personnel sur le devenir de l'intranet et, évidemment, nous avons aussi réalisé une forte action de benchmarking sur les universités sur la manière dont les universités en France et à l'étranger communiquent.

Qu'en est-il ressorti concrètement ? Il y a plusieurs tendances. Je vais vous présenter les tendances externes puis les tendances internes.

Tout d'abord, il est important de mettre en exergue le fait que l'université de Bourgogne est considérée très nettement comme une entité, je l'ai précisé, de taille moyenne, avec une image relativement, on va dire très positive, associée à plusieurs atouts. Et l'atout n° 1 qui ressort très nettement de ce diagnostic, c'est la qualité de

notre recherche qui est reconnue en interne et en externe. C'est une tendance qui se démarque très nettement.

En deuxième position arrive la qualité du cadre de vie que l'on peut effectivement noter à l'université via tous les atouts que vous connaissez déjà : la qualité du campus, le campus vert, le tramway, la kyrielle de services proposés aux étudiants.

En troisième position, l'université de Bourgogne est reconnue également pour son dynamisme et, d'une manière générale, pour son esprit convivial, pour son logo bien identifié, et également, cela est très important, pour sa faculté, sa propension à se remettre en question et à être active et proactive, et ce, dans un environnement extrêmement concurrentiel sur le plan national et international.

Bref, une université dynamique, disposant de beaux atouts et dotée d'une belle ambition.

Ce qui est ressorti également, c'est la qualité de l'enseignement mais dans un deuxième temps. Très nettement dans un deuxième temps par rapport à la qualité de sa recherche. Donc il est évident que l'enseignement est reconnu sur le plan qualitatif à l'université de Bourgogne mais arrive effectivement en deuxième position après la qualité de la recherche.

Il a été relevé également une communication, on va dire pour l'instant, pas toujours très adaptée à l'identification et à la promotion de la stratégie globale de notre établissement. C'est une tendance assez évidente qui a été relevée.

Autre point majeur, une certaine difficulté en quelque sorte, et pour parler de manière positive, notre établissement doit s'efforcer de répondre plus favorablement aux attentes très évolutives, bien évidemment, du milieu socio-économique, c'est-à-dire aux attentes des institutions et, bien évidemment, aux attentes des entreprises, et ce, à l'échelle nationale.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Par quelle nature d'efforts à effectuer cela passe-t-il ? Tout d'abord, la nécessité de mieux adapter nos formations aux besoins évolutifs de la société, donc des institutions et des entreprises.

Effectuer un travail plus approfondi pour réarticuler l'affichage de nos formations afin que celles-ci, en termes de clés d'entrée, soient mieux comprises du milieu socio-économique, notamment en valorisant davantage la clé d'entrée compétences puisqu'une entreprise, dans un premier temps, ne recherche pas un diplôme mais recherche des compétences. Donc là, il y a un véritable effort à fournir dans ce sens.

Et puis mettre en place une politique de communication qui œuvre davantage à la promotion du milieu universitaire mais avec l'objectif de mieux favoriser la réussite et l'insertion des étudiants.

Pour l'interne, il y a une tendance très marquante qui est ressortie puisque 175 personnes ont été interviewées en interne et sur un panel extrêmement représentatif et concis à la fois.

Tout d'abord, la nécessité de développer le travail en transversalité entre les services en passant notamment par la mise en place d'une politique de management adaptée. Tout au moins plus adaptée.

Voilà les grandes tendances qui sont ressorties. Evidemment, je vous épargne l'ensemble des détails.

Sur la base de ce constat, tant pour l'externe que pour l'interne, le service Communication, en consultant énormément en interne, en marge des 175 personnes interviewées, a proposé récemment à l'équipe de présidence d'agir sur les axes stratégiques suivants.

Avant de vous détailler, même de manière synthétique, ces axes, il est important de vous préciser que cette stratégie de communication en termes de proposition, celle qui vous est soumise, serait articulée autour de deux éléments.

Tout d'abord, un cœur de stratégie, que l'on appelle en communication « stratégie de communication » ou « stratégie de différenciation », complété par une stratégie d'identification. Je vais vous donner le détail tout de suite.

La stratégie de différenciation que le service Communication vous propose et qui serait le cœur de la stratégie de communication consisterait à valoriser les six domaines de la recherche. Il serait destiné prioritairement et non pas exclusivement, comme vous l'a précisé le Président à l'instant, au monde socio-économique, c'est-à-dire aux entreprises et aux institutionnels. Donc valoriser les six domaines de la recherche prioritairement auprès des entreprises et des institutionnels en valorisant le message suivant : l'uB, acteur socio-économique au service de l'innovation, non pas de son territoire, mais des territoires, donc France et étranger.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Cela veut dire que si nous nous orientons dans cette direction, le service Communication aura la mission de valoriser de manière cohérente, visible, attractive et donc de manière structurée *in fine* la qualité de la recherche académique ainsi que les secteurs de l'innovation, de la valorisation et du transfert.

Pour la recherche académique, en valorisant notamment les différents programmes de recherche auxquels participe l'université, les différents articles évoquant l'uB dans des revues de prestige.

En valorisant différents événements de type grands congrès internationaux.

En valorisant des prix, bien sûr, des distinctions.

On se concentrerait sur ces paramètres de base et à la fois essentiels concernant la recherche académique.

Pour autant, ce ne serait pas suffisant. Donc en marge de cette valorisation des grands paramètres de la recherche académique, il serait nécessaire également de valoriser de manière plus structurée les différents paramètres qui composent le domaine de l'innovation et du transfert. Donc là, en mettant en exergue, en mettant en lumière par exemple des transferts de technologie, des exemples de création d'entreprise.

En axant la promotion davantage sur les plateformes et les plateaux techniques.

En valorisant les pôles de compétitivité.

Bref, tous les ingrédients qui constituent le domaine de l'innovation et du transfert à l'université de Bourgogne.

La valorisation des six domaines de la recherche à destination prioritairement de la cible socio-économique serait constituée ou serait complétée et à la fois corroborée par un deuxième pan de stratégie de communication que l'on appelle « une stratégie d'identification ».

Il n'y a pas de connotation hiérarchique dans ma présentation. Pour autant, si l'on souhaite, effectivement, donner plus de valeur, renforcer davantage l'action communication que l'on porterait sur la stratégie de différenciation, il serait nécessaire de l'accompagner de la mise en place d'une stratégie d'identification qui concernerait la valorisation des six domaines, des six champs de formation à destination prioritairement et pas exclusivement des décideurs du monde socio-économique. Donc là, pareil, les entreprises et les institutionnels.

Valoriser les six champs de formation, oui mais avec deux axes prioritaires. Tout d'abord, rendre nos formations plus lisibles auprès du milieu socio-économique

et œuvrer en faveur d'un développement de la valorisation de la professionnalisation des formations auprès, toujours, de cette même cible socio-économique.

Là, j'ai évoqué le fond, c'est-à-dire le contenu de la stratégie de différenciation, le contenu de la stratégie d'identification. Pour autant, le fonds n'est pas, on va dire, exclusif. Il est important de l'accompagner d'une forme adéquate et cette forme, en tout cas le service Communication vous la propose de cette manière-là, serait composée de deux volets.

Tout d'abord, œuvrer en faveur de la mise en place d'une identité visuelle forte. C'est-à-dire que pour promouvoir le contenu stratégie de différenciation et stratégie d'identification, il faudrait l'accompagner par la mise en place d'une action d'exploitation, sans connotation péjorative bien sûr, de l'image de la région Bourgogne qui est reconnue à l'international pour ses valeurs fortes, c'est-à-dire des valeurs d'excellence, des valeurs de raffinement.

Pour l'instant, l'image de la région Bourgogne n'est pas exploitée, n'est pas utilisée comme elle le devrait par la communication de l'établissement. Là, on a beaucoup à œuvrer dans ce domaine. Donc utiliser davantage l'image forte de la région Bourgogne mais également en y associant... Comment dire ? En mettant le cap sur un développement de la communication digitale, c'est-à-dire la communication numérique, à savoir se départir de plus en plus du support papier vers le support numérique. Pourquoi ? Parce que c'est l'avenir. C'est déjà le présent, ce sera encore plus l'avenir. Cela veut dire tout simplement œuvrer en faveur de la mise en place d'une stratégie de communication numérique à laquelle le service Communication travaille déjà, et œuvrer également à la mise en place d'une stratégie de communication médias sur le plan national pour nous permettre *in fine* de déployer, comme je vous l'ai précisé en début d'intervention, avec humilité toujours, l'image et la notoriété de notre établissement prioritairement en France.

Le Président.- Merci beaucoup, Céline. Une présentation qui était bien claire et qui est ouverte à vos questions et à notre débat. Qui souhaite lancer les questions ?

Laurence.

Mme Maurel.- J'aurai une première question. Pour ce que vous avez appelé la différenciation et l'identification, vous avez, à chaque fois, donné comme cible pour la différenciation les entreprises et pour l'identification les décideurs du monde économique mais n'y a-t-il pas aussi comme cibles le monde de la recherche et les étudiants ?

Mme Ducoin.- Bien évidemment. Je vous remercie de votre question, Madame. Une stratégie de communication vise, en fait, à prioriser, à zoomer mais jamais à exclure. Cela veut dire, en fait, concrètement, comme l'a précisé à l'instant le Président, que cette stratégie aura pour objectif, si elle est avalisée, de mettre en avant un certain secteur d'activité auprès d'une certaine cible mais cette action sera, en fait, complémentaire de l'action quotidienne du service Communication qui vise d'abord à asseoir, à structurer la communication auprès de ses cibles naturelles, c'est-à-dire les étudiants, les lycéens et les parents. D'ailleurs, pour preuve, après plusieurs réunions avec Julien Brault, si cette stratégie est avalisée, nous serons amenés, en marge de l'application de cette stratégie, à créer sur le site Internet de l'université un portail sur la vie étudiante destiné à, je dirais, faire converger et à rendre plus visible l'ensemble des informations destinées aux étudiants à l'université.

Donc une stratégie de communication ne vise jamais à exclure. Sinon, elle ne remplit pas son rôle. Mais elle vise à zoomer.

Et donc, pour répondre à votre question, Madame, bien évidemment, en ce qui concerne le domaine de la recherche, nous serons amenés, au travers de nos différentes actions de communication, à toucher les chercheurs, bien évidemment.

Mme Maurel.- Je pensais notamment au site Web de l'uB parce que quand on a une cible... Enfin, je ne suis pas une spécialiste de la communication comme vous, bien sûr, mais quand on a une cible prioritaire, il me semble que, du coup, quand on construit un site, on s'adresse prioritairement à cette cible. Donc on ne s'adresse pas, me semble-t-il toujours, de la même manière à des entreprises et à des décideurs d'entreprise par rapport à la recherche comme on s'adresse à des directeurs de laboratoire ou à des candidats à des postes chez nous, qu'ils viennent de France ou de l'international.

Mme Ducoin.- Bien sûr.

Mme Maurel.- C'est ça, ma question, comment on peut gérer et comment on priorise à ce moment-là.

Mme Ducoin.- En fait, tout cela est une question d'affichage. Vous évoquez le site Internet. C'est un très bon exemple puisque c'est le support de communication le plus sollicité à l'uB puisque le site Internet de l'uB, c'est trois millions de visiteurs par an. C'est absolument considérable. Donc si cette stratégie est avalisée, après il appartiendra au service Communication de réfléchir à la manière d'afficher cette clé d'entrée Recherche. Ce qui veut dire que lorsque cela sera fait, bien évidemment nous nous adresserons prioritairement à cette cible qui sera retenue sans délaisser, bien au contraire, la cible chercheurs. Tout cela est une question d'affichage. Donc l'enjeu consistera à réfléchir à une clé d'entrée visuelle pour satisfaire en quelque sorte, pour toucher les différentes cibles, tout en laissant la priorité à cette cible essentielle. C'est une question d'affichage.

M. de Mesnard.- Une difficulté dans la communication moderne, pour reprendre ce que dit Laurence et ce que vous dites, c'est que les mêmes personnes peuvent être dans plusieurs secteurs à la fois. On peut être chef d'entreprise, parent d'étudiant. On peut être ancien étudiant de l'uB soi-même, etc. Ce n'est donc pas facile de concevoir une communication qui soit bien étanche entre différentes catégories parce que les mêmes gens peuvent naviguer et se sentir parties prenantes de tel ou tel secteur de la communication. Il y a donc une grande recherche de cohérence, et le service Communication en est bien conscient. C'est vraiment une difficulté dans la communication moderne.

Il y a un deuxième mot que je voudrais dire, c'est que la dernière vue montrait qu'il faut s'investir dans les réseaux sociaux. Je crois qu'il faut que le maximum d'enseignants-chercheurs prenne l'habitude de mettre ses travaux sur les réseaux sociaux qui sont les plus visibles. Malheureusement, ce n'est pas toujours HAL qui est le réseau le plus visible mais on a ResearchGate qui se développe beaucoup, avec un système de notation qui peut être jugé ridicule avec des biais parce que plus on co-publie avec des collègues, plus forte est la note qu'on reçoit. C'est le genre de biais bien connu en bibliométrie. Mais il y a ResearchGate, SSRN, Web of Science, etc. Ideas. Donc il faut que les chercheurs et enseignants-

chercheurs de l'uB prennent l'habitude de se faire voir sur les réseaux sociaux qui comptent en matière de recherche. Evidemment, ce n'est pas Facebook. Ce n'est pas ce genre de réseau.

Mme Ducoin.- Si je peux me permettre, Monsieur, d'apporter un complément à vos propos.

M. de Mesnard.- Bien sûr.

Mme Ducoin.- Hier, s'est tenue au laboratoire ICB la première réunion des correspondants Communication des laboratoires, donc des 29 laboratoires de notre établissement. Cela a été l'occasion avec l'équipe du service Communication d'échanger avec les laboratoires justement sur la nécessité de mieux utiliser les réseaux sociaux, le Web en général, mais surtout les réseaux sociaux, pour promouvoir vos travaux de recherche. En fait, si cet axe est avalisé, le service Communication sera amené à travailler avec vos correspondants Communication laboratoires pour trouver des solutions afin de vous accompagner, vous chercheurs, dans le développement de l'image et de votre notoriété. Mais la clé en communication, actuellement, ce n'est plus le papier, c'est le numérique, c'est l'écosystème Web, c'est-à-dire le Web, le site Internet et les réseaux sociaux. Et sous réserve de bien cibler les outils, et ce n'est pas toujours facile.

Le Président.- Eric Loquin puis Pierre Pellenard.

M. Loquin.- J'ai une question. On a identifié des cibles. Ce n'est pas gratuit. Donc on attend quelque chose. Là, en identifiant comme cible le monde socio-économique, qu'est-ce que l'université de Bourgogne attend, recherche, en retour si j'ose dire ?

Mme Ducoin.- Incontestablement, un développement des partenariats. Un retour... Enfin, développement de partenariats, y compris, évidemment, induisant un paramètre financier. On est véritablement sur ce créneau-là, sur cet objectif, sur cet enjeu qui est absolument colossal.

M. de Mesnard.- Je crois, Eric, qu'il y a la valorisation, la recherche de financements, des tas de choses qu'on attend du monde économique. L'embauche de nos étudiants.

M. Loquin.- Est-ce que ces retours vont être intégrés dans la communication ?

Mme Ducoin.- Oui parce que...

M. Loquin.- Comment ?

Mme Ducoin.- Une stratégie de communication, en fait, se vit toujours en moyenne sur une durée médiane de quatre ans. C'est pour cela que cette stratégie qui vous est proposée vivra sur 2015-2018. En général, il faut quatre ans pour obtenir des résultats très pertinents. Sa mise en place via un plan de communication que le service Communication a déjà commencé à réfléchir comprendra l'instauration

d'indicateurs. D'indicateurs d'évaluation des actions essentielles. Ce qui veut dire que ces indicateurs auront pour mission de voir si telle ou telle action mise en place a été véritablement un succès. Mais le retour sur investissement en quelque sorte de ce plan de communication se mesurera d'ici trois à quatre ans. Pas avant.

Mais vous avez raison, Monsieur. Effectivement, mettre en place une action de communication a uniquement pour objectif d'obtenir des résultats et non pas pour objectif de mettre en place des supports sans ambition et surtout pour se faire plaisir. Nous sommes vraiment, au niveau du service Communication, complètement inscrits dans cette démarche. D'ailleurs, la communication en général poursuit l'unique objectif d'accompagner une stratégie globale et donc d'obtenir des résultats. Sinon, elle ne remplit pas sa mission.

M. Loquin.- Dans cette problématique, est-ce que la communication ne devrait pas surtout avoir pour objet les coopérations déjà existantes pour faire envie en quelque sorte ?

Mme Ducoin.- Les coopérations ?

M. de Mesnard.- Les coopérations existantes.

Mme Ducoin.- Oui, bien sûr. Vous avez complètement raison. Après, on va basculer en quelque sorte progressivement vers une nouvelle manière de travailler au service Communication mais c'est déjà le cas depuis quelques mois. Ce qui veut dire que c'est encore le cas pour l'instant, l'action essentielle du service Communication est opérationnelle au quotidien. Pour l'instant, sans axe, sans objectif réel. Mais avec l'application de cette stratégie de communication, qui induit une réorganisation du service qui existe déjà depuis plusieurs mois, nous aurons pour seul objectif justement d'atteindre ces objectifs, d'atteindre ces axes, de les concrétiser et d'obtenir des résultats en mesurant les indicateurs afin uniquement, je dirais, essentiellement, fondamentalement, viscéralement d'accompagner la stratégie globale de notre établissement.

M. Loquin.- Est-ce que je peux poser encore une deuxième question ? Structurellement, depuis qu'elle existe, l'université de Bourgogne souffre d'un déficit d'attraction des lycéens de la région Bourgogne. C'est dû à sa position géographique. On a à peine, je cite de mémoire, 30 % des bacheliers de la région Bourgogne qui viennent à l'université de Bourgogne. Est-ce que ce ne serait pas, là, un projet de communication ? Cela me paraît, de mon côté, de mon point de vue, sauf si, compte tenu des restrictions budgétaires, l'intérêt de l'université n'est plus d'agrandir, je dirais, le nombre de ses étudiants - on penserait que ce serait, en tout cas, une mauvaise réponse au problème -, est-ce que ce n'est pas, là, la priorité quand même d'une stratégie de communication de notre université ? Parce qu'on est sans doute, je crois l'avoir lu quelque part, l'université parmi toutes les universités françaises qui attire le moins les étudiants de proximité. C'est quand même quelque chose de très important, me semble-t-il. Est-ce qu'il n'y a pas une action de communication très forte à développer à destination des lycéens de la région Bourgogne ?

Mme Ducoin.- Vous avez complètement raison. Je dirais que l'un n'empêche pas l'autre. Sur l'analyse, vous avez raison.

M. Loquin.- Ce n'est pas dans votre projet.

Mme Ducoin.- Là, on serait sur une stratégie de communication de différenciation destinée à structurer, à mieux valoriser nos atouts essentiels. Il ressort effectivement du diagnostic Communication très nettement que l'atout n° 1 de notre établissement est la recherche. Pour autant, vous avez raison, Monsieur. Effectivement, de manière complémentaire à cette stratégie, le service Communication va œuvrer, va continuer d'œuvrer pour rendre l'image de notre université encore plus attractive auprès de nos cibles naturelles, à savoir les étudiants, les lycéens, les parents. Nous avons déjà commencé beaucoup à travailler avec le pôle Formation. Egalement avec Julien. Julien Brault, que nous avons rencontré à plusieurs reprises. Une des résultantes de cette réflexion concernera, à la rentrée 2015, la création d'un portail vie étudiante sur le site Web de l'université qui est l'outil de communication majeure.

Julien, ce serait peut-être l'occasion que tu en dises quelques mots.

M. Brault.- Oui, en fait, justement, c'est une question qu'on s'est posée. L'idée serait de créer à partir de l'année prochaine une sorte de forum de dialogue entre le pôle Formation et Vie universitaire, un certain nombre d'étudiants et des lycéens justement, en priorisant bien entendu les lycéens de la Bourgogne. Qu'ils puissent poser leurs questions, avec le pôle Formation et Vie universitaire qui répondrait vraiment sur le point de vue des formations et les étudiants qui pourraient faire un petit retour d'expérience. Et qu'on puisse mettre cela en place à partir du moment où il y aura une certaine démarche auprès des lycées.

En plus de cela, il y aura aussi normalement la création d'un portail à destination des étudiants qui va regrouper un certain nombre d'informations. L'idée est de simplifier un petit peu justement la recherche de ces informations pour les étudiants mais aussi pour les lycéens, avec des petits guides pratiques justement pour permettre une transition un peu plus douce entre le lycée et l'université.

Au-delà de cela, il y a actuellement une réflexion pour créer un statut. Mais tout cela va être vu. Cela a été présenté à la CFVU. L'idée de création d'un statut d'étudiant ambassadeur qui pourrait à la fois être un étudiant qui aide les primo-arrivants dans leur arrivée à l'université mais qui puisse aussi faire le lien avec les lycéens pour se déplacer dans les forums des lycées, participer sur le forum en ligne qui serait ouvert à partir de l'année prochaine. L'idée est de vraiment continuer à faire ce lien.

On était parti du même constat, du fait qu'il y avait quand même un manque d'information sur l'université, sur ce que pouvait proposer l'université de Bourgogne, notamment auprès des lycéens de la Bourgogne.

Le Président.- Merci, Julien. Pierre Pellenard, tu souhaites intervenir.

M. Pellenard.- Oui, j'avais une question sur les acteurs, finalement, de l'enquête que vous avez présentée au début, sur les 175 personnes. Donc il y a eu une espèce d'audit interne et externe, si j'ai bien compris. Quel est le détail des populations interrogées ? Je voulais savoir surtout si c'était des personnes propres à l'établissement. Evidemment, on n'est pas toujours suffisamment autocritique par rapport à son établissement. Est-ce que cela incluait, donc deux choses qu'on a reprises, le milieu socio-économique ? A-t-on un retour de ce monde-là ? Et deuxièmement, cela revient sur la question des lycéens, peut-être les chefs

d'établissements, quel est le regard des lycées proches de nous ? Qu'est-ce qui ressort ? Je ne sais pas s'il y a eu des enquêtes précises menées là-dessus.

Mme Ducoin.- Oui.

M. Pellenard.- Parce qu'évidemment, on peut biaiser les choses. Si on demande à des étudiants, les étudiants vont voir surtout l'aspect enseignement et, à mon avis, ne verront pas bien la position de notre université en termes de recherche. Si on demande à un collègue, il va voir surtout peut-être la position en termes de recherche et il aura peut-être une mauvaise vision de la qualité de l'enseignement sur l'ensemble des disciplines.

Mme Ducoin.- D'accord. Oui, très bien. Effectivement, le panel qui a été mis en place visait à toucher différentes cibles tant en interne qu'en externe. Donc le diagnostic a été mené et ne s'est nullement concentré sur les cibles internes. Et donc pour l'externe, nous avons rencontré certains acteurs du milieu socio-économique en France et en Bourgogne, donc des chefs d'entreprise, des TPE, des PME, des grands groupes, œuvrant dans des secteurs d'activité très différents, en proie à des problématiques complètement différentes, dont des partenaires de l'université, des entreprises qui ne sont pas partenaires pour l'instant, donc dotées d'un œil complètement neuf.

Nous avons travaillé avec le pôle Formation justement pour cerner au mieux la manière dont est perçue l'université de Bourgogne auprès des lycées. Donc il ressort effectivement le diagnostic qui vous a été présenté. Diagnostic qui est très clair en termes de tendances et surtout qui repose sur une sollicitation, tant en interne qu'en externe, d'acteurs différents, d'acteurs au quotidien en interne puisque nous le sommes tous pour l'uB, et d'acteurs externes au quotidien qui œuvrent ou non déjà avec l'uB.

J'ai déjà été amenée à réaliser quatre diagnostics Communication dans une autre vie et je peux vous dire que ce diagnostic est très limpide. Il est très clair, oui.

Le Président.- Merci beaucoup. D'autres questions ? Julien, une dernière intervention.

M. Brault.- C'était pour revenir sur ce qui avait été dit aussi un petit peu. Il y a quand même une réelle attente aussi de la part des étudiants sur l'évolution de la communication. Je pense qu'il faut vraiment que l'on replace l'étudiant au centre de cela, en ayant une réflexion qui est plus sur ce qu'attendent vraiment les étudiants et pas forcément sur ce que nous, ce que l'université attend pour les étudiants. Je ne sais pas si ce que je dis est compréhensible mais l'idée est un peu cela. Parce qu'on a quand même beaucoup d'informations à leur transmettre. On a aussi beaucoup de services quand même à leur proposer. Et c'est vrai que c'est quand même dommage, je trouve, aujourd'hui, il y a un certain nombre d'informations pour les étudiants qui sont très difficiles à trouver sur le site Internet actuel. Donc il y aura une évolution mais c'est vrai que dans la réflexion de cette évolution, il faut absolument que l'on prenne tout cela en compte. Il y a une réelle attente derrière et des vrais enjeux pour les étudiants, pour l'information des étudiants et pour la qualité de vie qu'ils peuvent avoir au sein de l'université puisque c'est quand même une vitrine, une porte d'entrée aujourd'hui, Internet, qui n'est pas du tout négligeable pour l'université.

Mme Ducoin.- Oui, Julien. Vous avez complètement raison. En fait, quand on crée un support de communication, qu'il soit Web ou autre, il ne faut pas penser à sa propre grille de lecture mais aux attentes de ses cibles. Donc on s'est déjà rencontré à plusieurs reprises. J'ai parfaitement compris vos messages. Vous avez raison. Et d'ailleurs, on va travailler bientôt ensemble pour mettre en place ce portail. Le message a été très clairement entendu par le service Communication. Vous avez raison.

Le Président.- Merci.
Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, simplement, sur le fait qu'on a très peu de lycéens de notre région, de notre département, de notre académie qui viennent à l'université de Bourgogne. Est-ce que de la part de l'université ou même du rectorat, on a réussi un peu à identifier les causes ? Parce qu'on peut faire toute la communication qu'on veut, si on n'a pas identifié les causes, on peut mouliner longtemps dans le vide et cela ne portera pas. Je pense que de ce côté, les différents services ont dû travailler.

Le Président.- Bien sûr, on travaille. Ce sont plutôt des réponses qui relèvent du périmètre de réponse de Stéphanie Grayot-Dirx.

Mais peut-être, Monsieur le Recteur, je ne sais pas si vous voulez dire un petit mot sur cette question qui est délicate et à laquelle on travaille beaucoup tous ensemble.

M. le Recteur Rolland.- Oui, je crois que de toute façon, il faut aussi partir d'une réalité, c'est-à-dire de cette région Bourgogne largement éclatée où, dans le nord de l'Yonne, on va étudier en région parisienne. Dans la Nièvre, on choisit Clermont-Ferrand, la région Centre ou la région parisienne. Et dans le sud de la Saône-et-Loire, on va vers l'agglomération lyonnaise.

A partir de cette donnée, notre région ne peut pas être comparée à un certain nombre d'autres. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse pas travailler à l'attractivité vers l'université de Bourgogne d'un certain nombre de formations.

J'ai entendu, par exemple, le Président Alain Bonnin envisager des filières d'IUT à Nevers. Là, on sait très bien, par exemple, que l'on captera des lycéens de la Nièvre qui ne sont pas du tout aujourd'hui dans le périmètre de l'uB parce que franchir le Morvan est compliqué, ne rentre pas nécessairement dans le paysage ou dans les ressources financières des familles.

Donc là, je crois que le travail qui est fait par l'université de Bourgogne de ne pas mettre en difficulté les différents sites territoriaux est essentiel. J'étais ce matin à l'ESPE mais on voit bien aussi sur les IUT l'attractivité réelle des IUT, par exemple, en Saône-et-Loire ou dans l'Yonne, le fonctionnement départemental qui coûte cher à l'uB aussi dans certains cas de ces pôles. Pour l'ESPE, par exemple, pour nous aussi, c'est essentiel. Donc je crois qu'on peut contrebalancer une réalité qui, de toute façon, fera quand même qu'à Mâcon, Dijon paraît plus loin que Lyon.

Le Président.- Merci, Monsieur le Recteur. Très bien. Je vais clore ce point de débat. On reviendra à nouveau en Bureau et en conférence des doyens sur ces questions qui sont vraiment essentielles et probablement, à nouveau, devant le conseil d'administration lors de la séance de fin mai et, à ce moment-là, pour un vote

d'orientation qui permettra à Céline vraiment de lancer de façon plus opérationnelle le plan de communication qu'on vous proposera.

Merci beaucoup, Céline, et merci à tous pour ce bon débat.

III) Questions financières

Le Président.- On va maintenant aborder les questions financières avec Dominique Delmas, Sylvie Gigarel.

M. de Mesnard.- On va commencer par Sylvie.

Le Président.- Allons-y.

1. Rapport de gestion de l'ordonnateur

Mme Gigarel.- Merci. Le décret GBCP dans son article 212 prévoit que le compte financier doit être présenté dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice et que celui-ci doit être accompagné d'un rapport de gestion de l'ordonnateur. C'est la première fois, en fait, que nous nous livrons à cet exercice. Vous avez été destinataires du document. L'idée n'est pas de vous le présenter *in extenso* parce qu'il fait 21 pages mais, en revanche, de tirer quatre *slides* qui permettent de dégager les grandes tendances de la gestion de 2014. Sachant que l'on a déjà abordé ces questions lors de l'examen du compte financier.

Globalement, on peut dire que le rapport de gestion de l'ordonnateur, à la différence de ce qui est présenté dans le compte financier, comporte, en fait, les prestations internes et les frais de gestion qui sont traités sous forme de prestations internes. Donc nous avons un petit décalage dans les chiffres qui sont présentés puisqu'on a une exécution budgétaire qui, de fait, est supérieure à celle qui figure dans les comptes de l'Agence comptable.

Globalement, en termes de prévisions budgétaires, l'année dernière, nous avons, compte tenu du contexte national, souhaité pouvoir limiter l'évolution du budget. En fait, c'est un budget en baisse qui a été présenté entre 2013 et 2014, avec une baisse enregistrée de 1,51 %. Sachant, toutefois, que la section de fonctionnement, comme l'année précédente mais dans une moindre mesure, avait été équilibrée via l'inscription d'un déficit à hauteur de 3 121 000 €.

S'agissant de la section d'investissement, elle est en diminution en inscription budgétaire par rapport également à 2013. Pour autant, ce n'est pas forcément significatif sur une section d'investissement puisqu'en fait, les inscriptions sont complètement conditionnées par les calendriers d'exécution des travaux. Donc certaines années, on peut avoir une forte inscription avec une exécution assez rapide et, l'année suivante, on arrive à la fin des travaux et donc on a une inscription plus faible avec une consommation quand même satisfaisante.

Sur la section d'investissement, il convient de remarquer qu'effectivement, l'uB est soumise au calendrier d'exécution des travaux mais également à la pause des PARI en 2014 qui a eu une répercussion sur la section d'investissement mais aussi sur les recettes attendues.

S'agissant de l'exécution, nous avons un taux d'exécution qui est en baisse également par rapport à 2013 avec 249,6 M€ en tout de budget contre 256,7 l'année précédente, soit une diminution de 2,75 %. Pour autant, cette évolution est marquée par une limitation de la réduction de la section de fonctionnement qui, elle, est en

diminution de 0,22 % à 231 734 000. Elle permet d'afficher, malgré tout, un excédent de 1 938 000 euros contre 2,8 millions l'année précédente. Donc vous voyez, que là effectivement, on avait prévu un déficit prévisionnel de fonctionnement au BI mais, finalement, nous avons malgré tout un excédent de clôture qui, certes, est en baisse par rapport aux années précédentes mais qui s'inscrit dans l'évolution que l'on avait envisagée déjà depuis deux ans maintenant.

S'agissant de la section d'investissement, on dégage une CAF qui, pour le coup, est supérieure à celle enregistrée en 2013 puisqu'elle ressort à 5,7 millions contre 4,9 millions. En revanche, on accuse une baisse des recettes d'investissement très importante mais qui est liée à différentes situations. C'est notamment la nouvelle comptabilisation des subventions d'investissement et la pause des contrats PARI qui font que l'on n'est pas sur un périmètre complètement identique au niveau de la section d'investissement.

S'agissant des dépenses, nous ressortons à 15 000 959 avec les différents programmes qui avaient été étudiés lors du compte financier. Ce qui fait que globalement, on prélève sur le fonds de roulement simplement 4 482 000 au lieu de la quinzaine de millions initialement budgétée.

Je voulais vous faire quand même une petite remarque sur les dépenses de fonctionnement s'agissant de la masse salariale. En fait, les dépenses de fonctionnement, si elles diminuent de 0,22 %, sont cette année un petit peu différentes dans leur approche par rapport à ce que l'on avait pu constater les années précédentes puisqu'on constate une masse salariale simplement en augmentation de 0,26 % entre 2013 et 2014. Ceci est essentiellement lié au fait qu'à la clôture des comptes 2014, les modes de comptabilisation des comptes épargne-temps et des congés annuels n'ont pas suivi les mêmes règles de calcul que les années précédentes. Si cela avait été le cas, nous aurions eu une exécution budgétaire de plus de 184,5 millions et non de 182,6 millions comme c'est indiqué aujourd'hui à la clôture des comptes. En fait, l'image est un petit peu tronquée à ce niveau-là.

La baisse du résultat comptable s'explique essentiellement par la baisse du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel. Le résultat financier n'est pas très significatif puisque dans notre activité, celui-ci doit avoir un faible poids.

Enfin la capacité d'autofinancement progresse essentiellement à cause de l'évolution qui existe au niveau du différentiel entre les amortissements et les quotes-parts de reprise sur subventions. Donc typiquement, c'est vraiment la capacité de l'établissement à agir sur sa croissance.

J'en ai terminé pour cette présentation rapide.

Il est demandé au conseil d'administration de prendre acte de cette communication.

M. de Mesnard.- Sur ce point, il n'y a pas de vote mais, néanmoins, on peut prendre des questions ou des remarques.

D'accord. Je vous remercie.

Maintenant, on va passer au rapport annuel de performance. C'est toujours Sylvie Gigarel qui va le présenter.

2. Rapport annuel de performance 2014

Mme Gigarel.- Nous vous présentons le rapport annuel de performance sous un format très très allégé puisque l'ensemble de l'activité de l'établissement est examiné lors du compte financier, lors du rapport de gestion. Donc ici, ce que nous

avons souhaité vous montrer, c'est ce que l'équipe politique budgétise lors de la préparation budgétaire sur ce qu'on appelle « les crédits à répartir ». En fait, ce sont des actions spécifiques qui sont identifiées, qui sont ciblées mais qui ne sont pas budgétées *ab initio*.

Les deux aspects sur lesquels nous avons voulu zoomer concernent la recherche et la formation.

Le préciput ANR. Nous avons une inscription budgétaire de 343 139 et on voit que l'on a quasiment dépensé l'intégralité du budget à 338 133.

La gouvernance scientifique : 108 000 et 128 000.

Les études doctorales : 139 800 contre 139 801.

Le BQR à 411 650 euros.

Sachant que nous avons prévu l'année dernière une enveloppe de 29 000 euros pour la convention qui est liée aux déplacements des personnels, entre l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne. Finalement, il s'avère que globalement ces déplacements sont équilibrés. Il n'y a pas d'échange financier. On ajuste simplement les deltas qui peuvent subvenir au niveau d'une composante si c'est le cas. Du coup, cette somme n'a pas été consommée et, en 2015, effectivement, on ne l'a pas reconduite.

S'agissant de la pédagogie, le C2I a été utilisé dans son intégralité.

Le PRL 3 et la réserve tutorats/accompagnements dans le cadre du PRL, en fonction effectivement des saisies qui sont réalisées dans le logiciel service, ont été financés auprès des composantes pour la quasi-totalité des crédits inscrits puisque nous sommes à 108 000 euros contre 125 000 budgétés pour le PRL, et puis 115 000 contre 125 000 pour nos tutorats et accompagnements.

S'agissant de la liaison lycées et universités. C'était une action nouvelle l'année dernière. Seules deux actions ont été mises en œuvre cette année. C'est pour cela que l'enveloppe de 5 000 euros initialement prévue a été simplement consommée à hauteur de 1 458 euros.

Le CLES a été utilisé dans son intégralité.

L'appel à projets PRES et l'appel BQR PRES, 25 000 et 50 000. En fait, les 50 000 euros du BQR ont été utilisés sur une autre enveloppe. C'est pour cela qu'on ne les retrouve pas à ce niveau-là, tandis que les 11 000 euros sur le BQF ont été dépensés, compte tenu des dossiers qui avaient été présentés.

S'agissant des enseignements internationaux, le budget 2014 était le premier sur lequel l'équipe de gouvernance avait souhaité mobiliser une enveloppe pour financer des enseignements essentiellement en anglais. Donc une enveloppe de 68 000 euros avait été prévue initialement. Les formations concernées, deux pour 2014, ont démarré simplement à la rentrée 2014. C'est pour cela qu'il n'y a eu que 8 500 euros de dépensés au titre de cette année. Sachant qu'effectivement, comme nous sommes sur une année universitaire 2014-2015, les actions seront potentiellement financées dans leur plus grande partie sur l'année 2015.

Voilà pour ce qui concerne le rapport annuel de performance.

M. de Mesnard.- Il s'agit aussi d'un point sur lequel nous n'avons pas à voter mais, néanmoins, on peut prendre des questions.

Laurence ?

Mme Maurel.- Vous venez de nous dire que pour l'appel à projets PRES, les 50 000 qui avaient été budgétés l'ont été sur une autre enveloppe. Serait-il possible de savoir sur quelle autre enveloppe cela a été budgété ?

Mme Gigarel.- Sur le 90, l'antenne financière de la Maison de l'université.

Mme Maurel.- D'accord. Et puis je voulais simplement faire une remarque, en écho aussi à ce que disait notre collègue Eric Loquin tout à l'heure, que l'on a budgété 5 000 euros sur les liaisons lycées-université. Il n'y en a que 1 000 de dépensés. Peut-être devrait-on réfléchir justement par rapport à ce qu'on disait de l'attractivité de notre université, sur l'effort financier qu'est prête à fournir l'université pour effectivement attirer des étudiants chez nous.

Mme Gigarel.- La dépense a été réalisée à hauteur des demandes des composantes.

M. de Mesnard.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Maintenant, nous allons passer au point 3. C'est Dominique qui va le présenter.

4. Programme d'investissement et ouverture de PPI

M. Delmas.- Merci. PPI, constitution de provisions, report d'exercice, plafond global et ensuite le BR1.

Avant de vous parler justement de cette ouverture potentielle des programmes d'investissement soumis à votre vote, j'aimerais, ici, vous faire un petit rappel par rapport à notre fonds de roulement net global qui s'élevait à 40,2 millions d'euros et que je vous ai présenté au dernier CA mais je voulais, ici, que tout le monde puisse avoir de nouveau ces données en tête.

Tout d'abord, vous le voyez, une partie de ce fonds de roulement est constituée de 20 millions d'euros qui représentent en gros les provisions, le fonctionnement et la masse salariale pour 30 jours de dépenses de fonctionnement.

A cela vient s'ajouter ici 12,475 millions d'euros qui concernent, en fait, les financements impliqués dans le STU et de la DSI, ce qui nous avait permis notamment, lorsque nous avons réalisé notre budget primitif, de pouvoir dégager une certaine part de fonctionnement qui a été redistribuée envers les composantes.

Des financements de structures également pour l'ISAT et Le Creusot.

Nos cinq PPI transversaux pour un peu plus de 3,4 millions d'euros :

- le PPI « visio » que vous avez voté l'année dernière à hauteur de 112 000 euros,
- le PPI pour les plateformes scientifiques à hauteur de 1 million d'euros,
- le PPI Droit-Lettres pour un peu plus de 2,7 millions d'euros, et
- l'équipement concernant le bâtiment n° 4 d'Auxerre pour un peu plus de 0,55 million d'euros.

Le tout, vous le voyez, déjà sur ce fonds de roulement de 40,2 millions d'euros, représente à eux seuls 32,5 millions d'euros.

Donc il reste alors disponible en fonds de roulement net mobilisable avant le budget initial 2015 un peu plus de 7,7 millions d'euros.

A cela viennent s'ajouter les corrections des PPI comptabilisés ainsi que les prélèvements sur le fonds de roulement pour le budget initial soit, vous le voyez, un peu plus de 7 millions d'euros mobilisables après le BI 2015.

A cela s'ajoutent, bien sûr, les reports recherche au 12/3/2015 ainsi que les reports hors recherche de 2014 sur 2015.

Vous pouvez ainsi voir qu'il reste seulement de disponible et, quand je dis « de disponible », c'est entre guillemets, 4,8 millions d'euros qui doivent venir compléter des actions qui ont été menées durant les années précédentes de manière à les achever pour tout ou partie, et c'est ce que je vais vous expliciter maintenant.

En fait, ces actions ne pourront s'effectuer qu'au travers de programmes pluriannuels d'investissement, vu les montants importants, et ceci répond avant tout à trois nécessités importantes pour notre établissement.

Tout d'abord, le cofinancement d'opérations programmées dans le cadre du CPER. Deuxième nécessité qui concerne cette fois-ci l'opération de modernisation du SIRH qui est une nécessité absolue pour notre établissement. Et enfin, la troisième nécessité correspond aux opérations de mise en accessibilité de sécurisation pour lesquelles l'établissement n'a pas encore reçu l'assurance de cofinancements.

L'établissement n'ayant pas encore reçu la notification des financements CPER, il est proposé d'ouvrir uniquement en crédits de paiement la participation de l'université de Bourgogne et de différer à 2016 les financements attendus et, le cas échéant, la dépense de l'uB programmée pour l'an prochain. Lorsque l'établissement, bien évidemment, bénéficiera de plus d'informations, nous ajusterons les calendriers des PPI en conséquence.

Le premier PPI proposé concerne la pharmaco-imagerie, destiné à l'extension d'un bâtiment dédié à celle-ci, et qui, vous le voyez, devrait bénéficier d'un financement dans le cadre du CPER de 0,5 million d'euros par l'Etat et de 0,5 million d'euros par la Région. Par ailleurs, un financement FEDER est attendu à hauteur de 750 000 euros. Aussi il est proposé au BR1 2015, que nous verrons juste après, d'ouvrir les crédits de paiement correspondant à la part financée par l'uB, soit 1 million d'euros.

Le second PPI qui concerne le Learning Center et son équipement comprend également la part d'acquisition du mobilier pour 0,4 million d'euros et devrait bénéficier, comme précédemment, d'un financement CPER de 4,66 millions d'euros répartis à parité entre l'Etat et la Région. Aussi il est proposé au BR1 d'inscrire les crédits de paiement correspondant à la part financée par l'uB soit, vous le voyez ici, à 1,140 million d'euros.

Le troisième PPI, déjà initié lui aussi depuis un certain temps, doit répondre à la nécessité de mise en place de la carte multiservices. Ce PPI devrait être financé à hauteur de 0,750 million d'euros dans le cadre du CPER par l'Etat et à hauteur de 0,250 million d'euros par la Région. Comme précédemment, il est proposé d'inscrire au BR1 les crédits de paiement correspondant à la part financée par l'uB soit, vous le voyez ici, 700 000 euros.

Comme je vous l'ai indiqué en introduction, l'université de Bourgogne a lancé dès 2014 une démarche projet pour étudier les potentialités liées au renouvellement du SIRH. Pourquoi ? Tout simplement parce que les outils actuels, à l'évidence, ne permettent pas à l'établissement de mettre en œuvre une gestion dynamique des ressources humaines, et là je parle sous le contrôle de notre VP RH, Samuel Mercier. De ce fait, une enveloppe de 0,5 million d'euros est proposée au BR1. Cette opération, contrairement aux précédentes, n'a pas de caractère pluriannuel. Elle n'est donc pas adossée, je vous le fais remarquer, à un PPI.

La dernière nécessité, qui n'est pas des moindres, concerne les opérations de mise en accessibilité et de sécurisation. En effet, vous le savez tous, l'Etat impose à ses opérateurs une mise en accessibilité handicap que l'université de Bourgogne,

et je tiens à le souligner ici, n'a pas attendu pour s'emparer de cette nécessité ou plutôt, devrais-je dire, de ce droit à l'accessibilité. Aussi, au vu des sommes nécessaires à cela, nous vous proposons d'ouvrir un PPI dans lequel l'établissement propose de consacrer 1 million d'euros sur deux ans et sollicite un financement à parité de l'Etat. Cela impliquera, bien sûr, d'inscrire au BR1 des crédits de paiement de 500 000 euros puis, en 2016, les 500 000 restants si nous avons un financement.

En ce qui concerne les opérations de sécurisation, un travail extrêmement long et lourd a été engagé depuis maintenant plus d'un an sur la sécurisation de la ventilation et du traitement de l'air qui représente, à mon sens, et je ne vous dis pas cela parce que je suis biochimiste, mais certainement l'un des enjeux de sécurité les plus importants pour notre personnel et nos étudiants. Aussi l'établissement souhaite consacrer 1,5 million d'euros sur deux ans à cette opération et sollicite, là encore, un financement de l'Etat à due concurrence.

Ainsi il vous est demandé, membres du conseil d'administration, de bien vouloir vous prononcer sur l'ouverture de ces programmes pluriannuels d'investissement, étant bien évidemment précisé que les crédits de paiement et le financement du SIRH sont prévus au budget rectificatif n° 1 d'aujourd'hui.

M. de Mesnard.- Sur ce point, il y aura un vote. Donc nous commençons une discussion. Y a-t-il des questions ?

Oui, Laurence.

Mme Maurel.- J'aurai différentes questions. Je vais peut-être, d'abord, en poser une, vous pouvez me répondre et puis j'en poserai une autre parce que, sinon, c'est un petit peu compliqué de se souvenir de tout.

M. de Mesnard.- Oui, c'est bien.

Mme Maurel.- D'abord, la première question, j'aurais aimé savoir ce qui a présidé au choix d'inscrire la modernisation du SIRH dans le cadre des PPI alors que vous dites vous-même qu'il n'est pas adossé à un PPI et que c'est écrit, du reste, dans le document. J'aimerais des explications là-dessus.

M. Delmas.- Effectivement, ce n'est pas un programme pluriannuel d'investissement vu déjà la somme engagée. En revanche, c'est une somme qui sera prise sur le fonds de roulement qui reste disponible, ces 4,8 millions que je viens de vous présenter juste avant. C'est pour cela que je vous l'ai inscrit dans les trois nécessités.

Pour certains, vous avez des PPI parce que les sommes engagées sont extrêmement importantes et nous ne pouvons pas raisonnablement engager des sommes qui soient déraisonnables pour ne pas mettre en péril le fonds de roulement et notre établissement. En revanche, pour le SIRH qui est vraiment fondamental et dont la somme ne représente, si j'ose dire, entre guillemets, que 500 000 euros, nous vous proposons de l'inscrire déjà au BR1.

M. de Mesnard.- D'ailleurs, Laurence, le point 3 s'intitule « Programme d'investissement et ouverture de PPI ». Donc cela n'excluait pas ce qui n'est pas PPI.

Mme Maurel.- Oui mais je trouve quand même pas très pertinent, de mon point de vue, d'inscrire dans un document qui annonce « PPI » sur la première page

quelque chose qui ne relève pas du PPI. Parce que cela contribue quand même à brouiller un peu. La réponse qui vient de m'être faite, c'est bien ce que j'avais compris mais je voulais quand même que ce soit clair parce que ce n'est pas si clair que cela dans le document que l'on a reçu.

M. Delmas.- Dans le document, c'est vrai, c'est marqué « Programme d'investissement et ouverture de PPI ». On peut considérer le SIRH exactement comme un programme d'investissement et non comme un PPI.

Mme Maurel.- D'accord.

M. de Mesnard.- Et c'est une nécessité incontournable parce que le logiciel que l'on utilise actuellement ne pourra pas être utilisé beaucoup plus longtemps.

Mme Maurel.- Je peux poursuivre mes questions ? Ensuite, j'aurai des questions sur deux demandes d'ouverture de PPI. Le premier dont vous avez parlé et dont vous avez souligné l'importance, qui concerne la ventilation et le traitement de l'air. J'aurais aimé savoir exactement dans quel bâtiment. Enfin, je suppose que c'est Mirande mais...

M. Delmas.- Pas seulement.

Mme Maurel.- Pas seulement. Dans quel bâtiment ? Il me semble qu'il s'agit de pollution chimique. Donc d'où vient cette pollution chimique ?

Et la dernière question serait : si, toutefois, la pollution chimique est due notamment à certains matériels utilisés dans certains laboratoires de recherche, quelle est la prise en charge par ces laboratoires de cette opération de ventilation ?

M. Delmas.- Déjà sur les bâtiments touchés, et Monsieur le Président complétera mon propos, il y a bien évidemment Mirande. On pense tout de suite à la chimie mais ce n'est pas uniquement le bâtiment Mirande. C'est également le bâtiment Gabriel dans lequel il y a des laboratoires de biochimie et de biologie qui font également de la synthèse ou qui utilisent tout simplement des solvants. Tous les laboratoires qui utilisent des solvants en sciences de la vie sont également impliqués puisque l'on doit théoriquement travailler sous hotte. Ces conduits montent le long des bâtiments et peuvent effectivement, potentiellement en tout cas, toucher le personnel ou les étudiants qui sont dans ces bâtiments. Et puis il y a également tout le bâtiment Médecine-Pharmacie également qui est impliqué. Donc cela représente vraiment quelque chose d'extrêmement lourd, qui est long, qui a déjà été commencé à Mirande. Monsieur Dereux pourra compléter également.

Et puis vous me demandiez... Je ne sais plus, excusez-moi.

M. de Mesnard.- (*Intervention inaudible*)

Mme Maurel.- La prise en charge par les labos de ces pollutions chimiques. La question que je posais, c'était : quelle était la prise en charge des laboratoires au financement de l'opération puisque j'imagine qu'une partie... (*Coupure de son.*) ...Et donc pouvez-vous préciser ?

M. Delmas.- Tout à fait. Les laboratoires participent très activement, en tout cas, à la sécurisation dans le sens que, tous les ans, théoriquement, en tout cas dans mon laboratoire c'est comme cela, il y a un organisme de contrôle qui vient mesurer les taux de pollution, etc., tandis que là, dans ce PPI, ce n'est pas ça. Ce PPI, c'est vraiment une... Comment dire ? Ce n'est pas un contrôle. C'est une refonte et une prise en charge de la restructuration, en tout cas, de ces hottes. Mais ce n'est pas uniquement les hottes auxquelles on peut penser également dans les laboratoires. C'est les systèmes de ventilation, que ce soit par exemple au niveau des animaleries également, des hébergements. C'est vraiment la ventilation des labos mais également le traitement de l'air de l'ensemble de nos bâtiments.

M. de Mesnard.- Il faut bien voir que c'est quand même un enjeu de santé pour les personnels et pour les étudiants. Tous ceux qui travaillent ont à manipuler les solvants, peut-être les acides aussi. Ils peuvent faire des vapeurs, je suppose, etc.

M. Delmas.- Exactement. Aussi. Tous les produits chimiques.

M. de Mesnard.- Donc on ne peut pas ne rien faire. On est, en plus, en contradiction avec la législation si on ne fait rien.

Mme Maurel.- Je ne remets évidemment pas en cause...

M. Dereux.- Je peux...

Mme Maurel.- Oui. Alain, je pense...

M. Dereux.- Je peux aider le VP qui a écrit...

Mme Maurel.- Je pense qu'Alain va répondre à mes questions mais il n'est pas question ici de remettre en cause la nécessité que les personnels et les étudiants travaillent dans des conditions de sécurité pour leur santé maximale. On est bien tous d'accord là-dessus. Simplement, encore une fois, je voulais savoir quelle était la participation financière des laboratoires dans cette opération.

M. Delmas.- La participation financière, je pense, est surtout dans le contrôle. Enfin, tu peux peut-être compléter.

M. Dereux.- Je peux vous parler pour le laboratoire ICB dont je suis le directeur. Au niveau de la prise en charge par les laboratoires, il y a, d'une part, en tout cas dans mon laboratoire... Toi, tu disais que dans le tien, c'est un examen annuel. Dans notre cas, c'est un examen annuel de tout un système de contrôle de la qualité de l'air et de présence éventuelle de gaz toxiques. Donc il y a toutes sortes de détecteurs qui sont placés. Des centrales de détection qui sont placées. Le coût d'installation d'une centrale comme cela est de l'ordre de 4 000 euros. Quand ils viennent faire la maintenance annuelle, cela doit friser un coût de 20 000 euros par an lié à l'entretien, à la maintenance des systèmes d'alerte. Je ne te parle que des systèmes d'alerte.

Dans la récente opération qui a eu lieu à l'occasion du remplacement des fenêtres dans Mirande (c'est pour te donner un exemple de comment ça marche), il y

avait certaines zones de stockage de produits chimiques qui dataient et dont le positionnement et le concept, on va dire, de stockage dataient de 1972, c'est-à-dire de la date de la construction du bâtiment, et qui consistaient en un rejet à travers un aérateur, à travers une fenêtre. Donc quand on a remplacé les fenêtres, le directeur du pôle Patrimoine s'est dit que c'était l'occasion d'avoir un concept plus moderne.

A cette occasion, on a revu complètement le système de stockage des produits chimiques. Cela a conduit concrètement à positionner des armoires de produits chimiques conformes aux normes actuelles. Toutes ces armoires ont été financées soit par le laboratoire pour la partie laboratoire soit par le département de Chimie quand il s'agissait de zones de stockage destinées aux TP. Et ce qui est pris en charge par l'hébergeur puisqu'on est UMR, c'est tout ce qui n'est pas du mobilier mais qui est de l'infrastructure immobilière, c'est-à-dire de la tuyauterie qui monte jusqu'en terrasse... Enfin, tout au-dessus du bâtiment. Cette partie, c'est l'hébergeur qui la prend en charge.

Donc les travaux qui ont consisté à tirer un nombre supplémentaire ou à créer parfois des tuyaux à partir des armoires de produits chimiques sont pris en charge par le pôle Patrimoine.

Le montant exact de cette opération, je ne le connais pas. Il faut demander à M. Siccardi. Moi, je peux te dire que pour l'ICB, cela correspondait à 25 000 euros d'armoires et le département de Chimie était à... Je ne sais plus s'il était à 10 ou 15 000 euros mais, enfin, c'était des montants de ce genre.

Donc tout ce qui est, on va dire, la partie immobilière, ce qu'il y a au bout d'un fil électrique si on doit placer une centrale de détection de gaz, c'est pris en charge par le labo. Mais tirer le fil électrique jusqu'à l'endroit où c'est positionné, c'est le pôle Patrimoine qui le prend en charge.

C'est un mode de fonctionnement qui est traditionnel entre la partie qui est prise en charge par les laboratoires et la partie qui est vraiment liée à l'infrastructure du bâtiment. Voilà comment cela se passe en pratique.

Mme Maurel. - Merci.

Le Président. - On a répondu à tes questions, Laurence ? Alors, peut-être, si je peux donner un petit complément, Dominique, très rapidement. D'abord, dire qu'à ma connaissance, il n'y a pas eu de pollution avérée. On est dans une démarche de prévention. On a mené un grand nombre d'opérations de surveillance, et je parle sous le contrôle de Marie-France qui a beaucoup surveillé ce travail, avec, je crois, deux prestataires distincts de façon à être certain que les résultats des mesures étaient des résultats non biaisés. Il y a eu un prestataire qui était celui du CNRS et un autre prestataire, une autre société spécialisée dans les mesures de polluants. On n'a jamais été au-delà des seuils de précaution. On est, pour autant, dans une démarche de précaution, compte tenu des risques et compte tenu du fait que depuis vingt ou trente ans, rien n'avait été fait.

La deuxième chose, Alain a répondu sur la césure entre fonctionnement et infrastructure, c'est tout à fait vrai. Va se poser à nous aussi la question des traitements d'air de tous nos grands amphithéâtres. Donc dans le PPI, il y a également la question du traitement d'air des grands amphis qui est quelque chose d'essentiel, qui alimente l'air des amphis et qui, avec le temps, est quelque chose qui se dégrade, qui se pollue, qui peut pulser dans les amphis des polluants chimiques ou microbiologiques. Il y a donc aussi cette question de refaire le traitement d'air des grands amphis. Cela entre donc aussi dans le PPI.

C'est un chantier que l'on a commencé, en réalité. Quand j'ai été élu président, j'ai souhaité qu'on lance ce programme parce qu'il y avait de réels risques de santé et qui va s'étaler sur plusieurs années.

M. Dereux.- Je peux ajouter des précisions par rapport au fait qu'effectivement, là, il faut vraiment souligner le fait que l'université est dans une démarche préventive. Quand il y a eu un certain nombre d'alertes, de doutes qui ont été soulevés par des agents de prévention des laboratoires ICB et ICMUB, en fait, il y a eu un certain nombre de campagnes de mesures qui ont été lancées, dont l'une sur la base d'un prestataire choisi sur recommandation du CNRS qui, lui, l'utilise pour ses unités propres. A cette occasion, on n'est jamais passé... on n'a eu aucune mesure qui allait au-delà du seuil de tolérance acceptée légalement pour certains produits.

Cependant, il faut prendre en compte le fait que lors de ces mesures, il y a un certain nombre de produits dont on n'attendait pas qu'on les détecterait et qui se trouvaient toujours en dessous des seuils de tolérance. Lorsqu'on a fait un premier recensement pour savoir à quoi on devait s'attendre pour indiquer à l'entreprise prestataire quelles étaient les cibles, les molécules qu'il fallait cibler dans les mesures, il y a eu, tout à coup, lors de ces mesures, un certain nombre d'autres agents chimiques qui sont apparus, toujours en dessous des seuils de tolérance.

Ceci montre que l'on n'est pas à l'abri quand même quand on fait des recensements. J'ai cinq ou six AP qui ont passé deux semaines à faire cela. Je ne suis pas à l'abri qu'il y ait une bouteille qui, tout d'un coup, a été oubliée dans un coin, qui aurait oublié d'être recensée et qui aurait été mal refermée. Je ne suis pas à l'abri d'une erreur de ce genre en tant que directeur de labo et que, tout d'un coup, ponctuellement, suite à une inadvertance ou à un manque d'attention, enfin à des circonstances, on va dire, qui sont involontaires en général, on pourrait ponctuellement, à cause de cela, dépasser des seuils. Cela ne s'est pas produit lors des mesures. Mais le fait qu'on ait détecté des agents auxquels on ne s'attendait pas alors qu'on avait demandé justement de faire le recensement avant la mesure, montre que l'on n'a pas un contrôle à 100 % des aléas qui sont liés à l'activité d'un laboratoire de chimie. C'est pour cette raison que l'on va dans une démarche préventive plus approfondie qui consiste à revoir le système de traitement d'air.

Donc un des problèmes que l'on a sur Mirande, je le souligne parce qu'il va y avoir une commission d'appels d'offres probablement liée à cela, est un problème que l'on a déjà eu en utilisant des cabinets d'ingénierie qui remettent des prix, on va dire, plus avantageux pour faire certains travaux. J'ai déjà eu ce problème lorsque le laboratoire ARCEN a été mis en fonction, donc en entrant en opération, et qu'on a dû faire certaines corrections sur le système de traitement d'air. Il y a moyen d'avoir des prix moins chers en faisant en sorte que le système de largage et le système d'entrée soient au même niveau. On fait des économies sur les moteurs si j'ai bien compris. Mais sous toutes réserves.

Dans le cadre d'une salle blanche, ce n'est pas approprié. On pousse l'air du plafond et les poussières sortent par le bas. Alors, je me suis trouvé dans un cas où on entrainait dans l'extrémité de l'air par le plafond et ça devait ressortir par le plafond aussi. Donc pour une salle blanche, cela fait des turbulences, des frottements, donc plein de poussières.

Dans le cas du traitement chimique, c'est l'inverse. Il faut qu'on aspire vers le haut les agents à éliminer et que l'air frais soit capté à basse altitude.

Et on s'est rendu compte lors de ces mesures qui ont été faites il y a deux ans qu'on se trouvait, notamment dans le cas du laboratoire ICMUB, dans des configurations où les prises d'air frais et les rejets d'air vicié étaient tous en toiture, ce qui n'est pas vraiment une bonne idée. C'est ça qu'il faudrait changer. C'est pour cela qu'on a des travaux... Enfin, je rentre dans des détails techniques mais c'est pour vous justifier l'ampleur des travaux. Et cela, de manière préventive, il faut absolument corriger. On ne peut pas avoir une stratégie qui consiste à avoir les prises d'air frais et les rejets d'air vicié en même altitude.

Mme Maurel.- (*Intervention inaudible*)

M. de Mesnard.- Juste un mot sur la démarche de précaution et puis après il y avait Pierre Pellenard qui avait demandé la parole, je crois. Si, par malheur, il arrivait, un jour, un accident de pollution chimique, - j'espère que cela n'arrivera jamais -, et que l'uB n'ait fait aucuns travaux, elle pourrait, je pense, être attaquée très fortement au plan juridique, ayant été négligente, n'ayant pas prévu. Tandis que si nous appliquons cette démarche de précaution et que, par malheur, il arrive quelque chose, au moins on avait mis en œuvre tous les moyens pour que cela n'arrive pas. Pierre.

M. Pellenard.- C'est une remarque qui sort du contexte, du cadre du PPI mais comme, Alain, tu mentionnais la qualité de l'air des amphithéâtres, je voulais aussi dire qu'il y avait des amphithéâtres qui étaient certainement à revoir du point de vue du confort. Cela ne fait pas partie de ces PPI. Peut-être pas des priorités. Mais il y a encore, je pense, un effort important à faire dans le bien-être de nos amphithéâtres. Et puisqu'on parlait de l'attraction de notre université pour d'autres établissements ou pour l'extérieur, je pense qu'il y a un effort à faire dans certaines composantes à ce niveau.

Le Président.- Ce que tu veux dire par « confort », c'est la qualité des assises...

M. Pellenard.- Les bancs...

Le Président.- Les bancs... D'accord.

M. Pellenard.- Les sièges... La semaine dernière, j'ai fait un colloque où j'avais, parmi les gens du colloque, des anciens enseignants de l'uB qui se sont retrouvés assis sur les bancs, cinquante ans après, et qui m'ont fait la remarque « on a toujours la même qualité de bancs ». Donc...

Le Président.- OK.

M. Loquin.- (*Intervention inaudible.*)

Le Président.- Oui. Bien sûr. Dans le bâtiment...

M. Loquin.- (*Intervention inaudible.*)

Le Président.- Dans le bâtiment Droit-Lettres, vous vous souvenez que l'on a voté un PPI de 3 millions d'euros quand même sur ressources propres de l'uB de façon à remettre en meilleure condition d'isolation précisément le bâtiment Droit-Lettres. C'est un effort considérable que l'établissement a consenti précisément dans le cadre d'un PPI, exactement dans le cadre un peu politique de la stratégie que Dominique est en train de vous présenter. Donc sur le bâtiment Droit-Lettres, j'insiste parce que c'est également l'exemple même de quelque chose dont notre université avait besoin depuis très longtemps effectivement, qui avait été demandé dans le cadre des CPER et qui n'a jamais été réalisé dans le cadre des CPER, et c'est nous qui avons dit « on fait ». Et on fait parce qu'on a un fonds de roulement qui nous permet de le faire. Et on a un fonds de roulement qui nous permet de le faire parce qu'on s'est construit un fonds de roulement qui permet de le faire. Sur Droit-Lettres, je ne sais pas si 3 millions d'euros vont suffire. En tout cas, on va déjà quand même améliorer les choses. Pour le reste, pour les assises dans les amphis, pour l'instant, on n'a... Il faut qu'on avance étape par étape. J'ai préféré privilégier les opérations de mise en sécurité et de mise en accessibilité handicap, comme l'indique Dominique. Mais ce sont des choses...

M. Pellenard.- Auxquelles il faut penser.

Le Président.- Mais tu as raison. On avait déjà attiré mon attention là-dessus. Il faudra qu'on y vienne mais, pour l'instant, on n'a pas les moyens. On progresse par étape.

M. de Mesnard.- Bien. Oui, Laurence ?

Mme Maurel.- J'aurai encore une question. Serait-il possible que l'on nous rappelle le montant des PPI du budget précédent ?

M. Delmas.- Il était à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Mme Maurel.- D'accord. Et cette année ?

M. Delmas.- 4,5 millions d'euros, si je ne me trompe, c'est sans la plateforme...

Mme Gigarel.- Ce sont des PPI transversaux.

M. Delmas.- PPI transversaux, donc 4 millions d'euros. 3 millions d'euros le bâtiment Droit-Lettres. 1 million d'euros les plateformes de recherche. Et j'en oublie un qui est...

Mme Gigarel.- On devait être en tout à 28 millions d'inscrits... (*Intervention non audible.*)

Mme Maurel.- D'accord. Donc 28 millions d'inscrits, et là on va être à ? Excusez-moi, je ne cherche pas à vous piéger. C'est vraiment une question pour essayer de me faire une idée précise de l'évolution des PPI.

Mme Gigarel.- 32 millions.

Mme Maurel.- D'accord. OK. Merci.

Le Président.- Puisque tu poses la question, Laurence, les PPI, c'est vraiment une stratégie qu'on a mise en place depuis le début du mandat pour valoriser le fonds de roulement. Je vous le rappelle parce que cela mérite d'être rappelé. La première vague de PPI qui a été votée par le CA, cela devait être le budget que l'on a voté, le budget 2013, donc on l'a voté en décembre 2012. Cinq PPI :

- un sur les infrastructures numériques, qui a permis notamment de développer considérablement notre numérique et qui va permettre de mettre en place le Data Center,
- les infrastructures sportives,
- la maintenance des sites territoriaux,
- les projets innovants des composantes, et
- la rénovation des travaux pratiques.

C'est sur cette première série de PPI que l'on a dû, je crois, affecter environ 4,5 millions d'euros.

La seconde série de PPI a été donc votée en décembre 2013. C'est le PPI plateformes technologiques pour 1 million d'euros et le PPI Droit-Lettres pour 3 millions d'euros.

Et là, on vous propose une troisième série de programmes pluriannuels d'investissement qui sont ciblés sur le Learning Center, qui va permettre d'inscrire le Learning Center dans le long terme, et sur des questions plutôt de sécurité et d'accessibilité.

M. Delmas.- Je peux juste compléter, Monsieur le Président, en disant qu'effectivement, c'est aujourd'hui le vote pour l'ouverture de ces PPI mais qui s'inscrivent dans des actions qui sont déjà, il faut bien en avoir conscience, menées depuis un certain nombre d'années au sein de l'uB mais qui, devant l'ampleur des travaux et devant l'ampleur des sommes engagées, nécessitent justement une répartition en PPI.

M. Dereux.- Je voudrais souligner l'importance de ces plans pluriannuels d'investissement. Et quand dans l'introduction des informations du Président on entend qu'il y a une menace de réduction de cette marge de manœuvre, je pense qu'on peut s'inquiéter parce qu'il y a quand même des domaines qui relèvent y compris de l'hygiène et la sécurité qui vont être mis à mal. Si l'université arrive à se dégager une marge de manœuvre et quand elle arrive à en dégager, il n'y a plus moyen de l'utiliser, c'est particulièrement amer.

M. de Mesnard.- Bien.

M. Clerc.- Il y a aussi de l'investissement pour ce qui est du SIRH. Pouvez-vous nous préciser si vous avez fait un choix sur le logiciel, la suite qui sera utilisée, ou pas ? Parce que lors du dernier CA, il y avait encore visiblement un doute entre la suite Cocktail et le logiciel de... l'AMUE.

M. de Mesnard.- De l'AMUE.

Le Président.- Il persiste un doute entre Cocktail et AMUE. En fait, ce n'est pas que je veuille faire traîner la discussion mais c'est un problème absolument essentiel pour lequel j'attends pour prendre la décision... D'abord, je ne la prendrai pas tout seul. Mais j'attends que l'on ait vraiment tous les éclairages possibles et je ne voudrais pas que l'on n'ait qu'une facette des éclairages. En fait, si je peux raisonner de façon un peu plus politique. Le cœur de mon interrogation c'est : on a actuellement un système d'information financier qui est AMUE. Une bonne partie des autres partenaires de la COMUE sont plutôt sur Cocktail mais c'est essentiellement les écoles d'ingénieurs, qui sont des établissements de petite taille, qui fonctionnent sur Cocktail.

L'université de Franche-Comté est actuellement sur Cocktail pour son système d'information financière et, pour l'instant, n'a pas pris la décision sur son système d'information RH.

En fait, pour moi, le questionnement, c'est : faut-il privilégier une sorte d'interopérabilité entre établissements de la COMUE, sachant que l'UFC n'a toujours pas fait son choix, mais avec le risque que cette interopérabilité facilitée sur la COMUE si on prend Cocktail crée des problèmes d'interopérabilité interne à l'uB entre SIFAC que l'on va, en tout état de cause, garder longtemps et le système d'information RH Cocktail si on se décidait à faire ce choix. Vous voyez ? En fait, je ne voudrais pas que l'on transfère à l'uB des difficultés pour améliorer le fonctionnement du collectif.

Il y a notamment des questions techniques pour lesquelles je n'ai pas encore la réponse sur le transfert de la paye et sur la façon dont on va faire communiquer SIFAC avec le système d'information RH si on fait le choix de Cocktail. Et je voudrais être sûr, avant de faire ce choix, à 10 000 %, que cela va bien fonctionner. Et pour être sûr que cela va bien fonctionner, j'ai interrogé par écrit et l'AMUE et Cocktail pour leur demander un certain nombre de spécifications techniques et un certain nombre de garanties techniques. On attend les réponses. Pour l'instant, je n'ai pas reçu ces réponses. Donc on attend.

Je voudrais vous dire que la question est urgente mais elle n'est quand même pas à quelques jours près. Raisonnablement, il faudra qu'on ait pris la décision avant le mois de juin ou juillet. Contrairement à un certain nombre d'éléments qui m'avaient été transmis, il n'y a pas d'urgence. Il n'y avait pas d'urgence à prendre la décision en janvier ni en février ni en mars. Je préfère qu'on se donne toutes les garanties de prendre la décision qui soit la meilleure possible. Franchement, à ce jour, je n'ai pas encore d'élément en tête qui soit déterminant. Donc je ne peux pas vous en dire plus.

M. de Mesnard.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Oui, Laurence.

Mme Maurel.- Oui, une dernière remarque. Le Président de l'université y a fait allusion tout à l'heure. Nous savons tous que nous sommes parmi les onze universités qui sont susceptibles d'être ponctionnées par l'Etat sur leur fonds de roulement. Vous comprendrez que les questions que j'ai posées tout à l'heure, notamment sur l'évolution du PPI, il me semble légitime en tant qu'administratrice de me poser la question de savoir si, par hasard, l'université de Bourgogne n'augmente pas ces PPI pour voir s'éloigner le risque de ponction. Je voudrais simplement rappeler ici que pour ce qui est, en tous les cas, de l'intersyndicale SNESUP-CGT, nous avons, depuis des années, rappelé que l'université française n'a pas la mission

d'être la banque de l'Etat. On a souvent dit aussi dans ces CA qu'à augmenter sans cesse le fonds de roulement, on prenait le risque de se faire ponctionner. Nous y voilà. C'était juste une remarque générale avant le vote que je voulais faire sur les PPI et le fonds de roulement.

Le Président.- C'est une remarque que je considère comme peu appropriée. Je pense que la démarche que l'on a menée est une bonne démarche. Qu'apprendre à gérer bien et apprendre à la communauté de l'université de Bourgogne la nécessité de ménager des marges pour investir, c'est une démarche vertueuse que l'on a apprise tous ensemble. Que la politique d'investissement que l'on a menée à travers les différents PPI que je vous ai énumérés est une politique qui a permis de moderniser notre université dans absolument tous ces champs d'activité, qu'il s'agisse de la formation, de la recherche, des grandes infrastructures support. Quelles que soient les décisions que prendra l'Etat, dans mon esprit, elles ne remettront certainement pas en cause le bien-fondé de la politique que l'on a menée et que l'on a décidée.

Je ne sais pas ce que l'Etat décidera de faire ou de ne pas faire. Quoi qu'il en soit, pour l'instant, je n'ai jamais encore été contacté par l'inspection générale et je n'ai pas encore été contacté par Bercy. C'est-à-dire que la dépêche qui a été publiée dans News Tank Education correspond à je-ne-sais-pas-quoi. Des fuites. Peut-être que l'on va m'appeler demain pour me dire que l'on aura un audit. C'est possible. Pour l'instant, je ne sais pas ce qui va se passer. Et ma responsabilité en tant que Président, ce n'est certainement pas d'adapter la politique d'investissement de l'université à un hypothétique fonds de roulement de l'Etat. C'est tout simplement de vous conduire à mener une politique qui soit ambitieuse en termes d'investissement.

Donc on a besoin d'assurer le financement de ces deux opérations essentielles sur le traitement d'air et sur l'accessibilité handicap. J'ajoute que l'accessibilité handicap est quelque chose que la loi nous impose en plus. On a besoin d'acquérir un nouveau système d'information RH. Et ça, 500 000 euros, on ne peut pas faire autre chose que de le prélever sur le fonds de roulement. Et puis les autres opérations, en réalité, viennent compenser le désengagement de l'Etat sur le CPER puisque, qu'il s'agisse du projet pharmaco-imagerie qui est un projet recherche, qu'il s'agisse du Learning Center qui va être un PPI parce que je voudrais l'inscrire dans le long terme, ou qu'il s'agisse des problématiques de... je ne sais jamais comment expliquer mais d'accessibilité numérique, de cartes d'accès, de choses comme cela, c'est tout simplement venir utiliser notre fonds de roulement pour compenser le désengagement de l'Etat du CPER.

Quand je dis cela, ce n'est pas un jugement de valeur. Je sais très bien que l'Etat est dans une situation qui est très difficile et qu'il faut qu'il trouve des solutions. On admet tous et on comprend que l'Etat réduise nos financements dans le cadre du CPER. On est tous capable de comprendre qu'il faille participer à un effort collectif, et nous, on dit « banco, on comprend cela ». Sauf que nous, uB, on a mené une bonne politique et, nous, on vient cofinancer. C'est tout ce que je dis. Je ne cherche pas à masquer quoi que ce soit, à tricher d'une quelconque façon. De toute façon, vous voyez bien que la politique de PPI, on la mène depuis 2012 et on continuera de la mener avec la même ambition.

Et même si l'Etat nous prélève de l'argent sur le fonds de roulement, je continuerai à défendre le bien-fondé de cette politique parce que je pense qu'il n'y a pas d'autre option que d'apprendre à bien gérer et à être rigoureux mais aussi d'investir parce qu'investir, c'est se moderniser et se préparer pour l'avenir. Vous

savez, quand on va avoir un Data Center, par exemple, dont on va avoir financé toutes les infrastructures numériques pratiquement avec notre PPI, ce Data Center sur le paysage de l'agglomération dijonnaise et la Bourgogne va positionner l'université de Bourgogne comme un acteur qui aura un avantage compétitif considérable, pour notre centre de calcul, pour les relations avec les entreprises. Si on n'avait pas fait ce travail sur le fonds de roulement, on n'aurait pas pu acquérir ce positionnement. Donc c'est quelque chose qui est absolument essentiel. Il n'y a pas de stratégie à la petite semaine derrière les propositions que l'on est en train de vous faire.

M. de Mesnard.- Bien. Je pense qu'on peut passer au vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Bien. Merci.

20 voix pour, 3 abstentions

M. Delmas.- Je vous remercie pour ce vote.

3. Constitution d'une provision

M. Delmas.- Passons maintenant aux constitutions de provisions. Il vous est rappelé sur cette diapositive la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat qui prévoit que les éléments de rémunération versés aux agents publics au titre des heures supplémentaires ou complémentaires ouvraient droit à une réduction des cotisations sociales.

A la demande des services du ministère, les universités ont provisoirement acquitté à titre d'avance les cotisations sociales, salariales et patronales sur les heures supplémentaires effectuées avant le 1^{er} septembre 2012. Cette avance devait être remboursée par l'Etat, ce qui n'a été, en fait, que partiellement réalisé. En effet, notre établissement a reçu les sommes correspondantes jusqu'à la période portant sur le quatrième trimestre 2010. Cette dernière période a été remboursée dans le cadre de la notification définitive de 2012.

Par ailleurs, notre établissement n'a enregistré aucune recette à ce titre depuis le mois de décembre 2012 et constate des restes à recouvrer pour six trimestres en dépit des déclarations qui ont été adressées.

Alors, vous le voyez ici, pour l'université de Bourgogne, le montant de la dette non remboursée de l'Etat est de 848 257 euros. Elle aurait dû être notifiée sur les exercices 2013 et 2014.

S'agissant de l'exercice 2011, le remboursement de 433 619 euros était attendu en 2013 et, s'agissant de l'exercice 2012, le remboursement de 414 638 euros était attendu en 2014.

De fait, un courrier a été adressé au ministère le 19 décembre dernier pour obtenir le remboursement des sommes dues et, à ce jour, l'établissement n'a reçu aucune réponse à cette demande.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir se prononcer en faveur de la constitution d'une provision pour un montant égal, vous le voyez, à 848 257 euros.

M. de Mesnard.- Bien. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui ?

M. Jobard.- Une petite précision. Tous les ans, avant la préparation du compte financier, on fait un tableau de réconciliation où on consigne avec les services de l'Etat. Effectivement, cette année, comme les années précédentes, l'Etat a reconnu dans ce tableau de réconciliation la dette qu'il a vis-à-vis de l'université pour la somme exacte de 848 257 euros, mais c'est une reconnaissance de dette. On n'a pas eu effectivement de versement.

M. de Mesnard.- Tout à fait. Un petit peu pour répondre à Laurence, je me permets d'intervenir moi-même. Tout se passe comme si l'Etat nous prélevait, là, 848 257 euros pratiquement. Donc on voit bien que l'on n'est pas en train de mettre de l'argent de côté, etc.

Mme Maurel.- Je n'ai absolument pas parlé de mettre de l'argent... (*coupure de son.*)

M. de Mesnard.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? On passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

22 voix pour, 1 abstention

M. Delmas.- Avant d'aborder les reports, je voudrais juste, pour les membres du CA qui n'étaient pas là au dernier CA, si vous me le permettez, reprendre deux diapositives.

Les résultats du compte financier pour vous remettre en mémoire que celui-ci, même s'il est positif, vous le voyez, avec 1,9 million d'euros est néanmoins en nette diminution par rapport aux années précédentes.

Cette nette inflexion se retrouve au niveau de notre résultat d'exploitation, indiquant que notre activité est en baisse, et, de ce fait, nous dégageons de moins en moins de résultat.

Le résultat financier, lui, est stable, hormis l'augmentation, vous le voyez, en 2013 qui correspondait à la récupération, entre autres, des dividendes de Welience.

Enfin, à titre d'information, le résultat exceptionnel qui est en diminution, mais cela est normal puisqu'il correspond à des écritures exceptionnelles non rattachées à l'exercice en cours.

Je terminerai simplement sur ce sujet comme au précédent CA par cette diapositive projetant l'évolution des dépenses versus les recettes pour 2016 et 2017 où l'on observe un possible effet ciseaux qu'il est donc impératif d'anticiper en stabilisant nos dépenses et en augmentant nos ressources propres de manière à ne pas tomber justement en déficit.

Je suis persuadé, comme l'a souligné notre Président lors du dernier CA et en début de séance, que nous avons, nous tous, communauté de l'université de Bourgogne, les capacités à inverser cette tendance par le dynamisme des acteurs de cette communauté et, bien évidemment, comme l'a souligné à l'instant notre Président, par la gestion rigoureuse que mène ce conseil d'administration.

Passons comme promis aux reports. Cette année les reports de crédits des PPI et des conventions pluriannuelles de recherche sont intervenus à l'issue des écritures de clôture et donc avant la préparation du BR1. Ce dispositif s'inscrit dans les possibilités offertes par l'article 7 du décret du 27 juin 2008 qui prévoit, par ailleurs, que le montant des reports est porté à la connaissance du CA à l'occasion du premier budget rectificatif de l'exercice.

En conséquence, cela va permettre aux composantes et aux laboratoires de disposer des crédits rapidement dans l'exercice et, de plus, cela renforce le principe de sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget.

Le principe de report a donc été appliqué aux PPI pour les investissements, aux conventions de recherche pour les investissements et fonctionnement. Les reports portent à la fois sur les crédits en dépenses et en recettes. Ces reports concernent les crédits recherche et hors recherche, notamment PPI, et dans certains cas, les reports ont pu faire l'objet d'ajustements à la baisse au regard des besoins des composantes ou des services.

Voyons tout d'abord les dépenses. Les dépenses de fonctionnement se montent à 4 214 554 euros. Elles concernent les différents chapitres que je vous laisse regarder sur cette diapositive :

- achats, gestion des stocks,
- services extérieurs,
- autres services extérieurs,
- impôts et taxes,
- charges de personnel,
- autres charges de gestion courante,
- charges exceptionnelles, et
- dotation aux amortissements et provisions.

En ce qui concerne, maintenant, les dépenses d'investissement, elles s'élèvent, quant à elles, à 10 272 230 euros. Là encore, je vous laisse regarder les différents comptes, à savoir :

- financements non rattachés à un actif,
- concessions, droits et brevets,
- terrains,
- constructions,
- installations techniques,
- collections,
- autres immobilisations corporelles,
- immobilisations corporelles en cours, et,
- immobilisations incorporelles en cours.

Ainsi, les dépenses d'investissement, à hauteur d'un peu plus de 10,2 millions d'euros, auxquelles sont additionnées les dépenses de fonctionnement à hauteur d'un peu plus de 4,2 millions d'euros, aboutissent, vous le voyez ici, à 14 486 784 euros qui se répartissent comme suit : un peu plus de 1 million d'euros pour la masse salariale et un peu plus de 13,4 millions d'euros pour le fonctionnement et l'investissement.

Passons maintenant aux recettes. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement pour 3 479 214 euros, qui concernent les chapitres :

- ventes et prestations de service,
- subventions d'exploitation, et
- produits exceptionnels.

En ce qui concerne maintenant les recettes d'investissement, pour elles, à 5 260 815 euros, qui concernent donc les comptes « biens remis en pleine propriété »... Biens remis en pleine propriété, oui. Il y en a trois, vous le voyez, différentes. Subventions d'équipement reçues et financements rattachés hors Etat.

Lorsque l'on fait à la fois la somme des recettes d'investissement plus les recettes de fonctionnement, nous aboutissons ici à 8 740 030 euros.

En ce qui concerne maintenant l'équilibre budgétaire des reports, il apparaît au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau de notre section de fonctionnement, que les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 3,1 millions d'euros et que les charges de masse salariale s'élèvent, quant à elles, à plus de 1 million d'euros.

Les recettes s'élèvent à plus de 3,4 millions d'euros mais elles ne permettent pas d'arriver à l'équilibre de première section, générant ainsi, vous pouvez le voir ici, un déficit de première section de 735 339 euros afin d'arriver à l'équilibre de première section à hauteur de 4 214 554 euros.

Ce déficit de première section va donc venir, ici, vous le voyez, alimenter l'insuffisance d'autofinancement qui sera bien de 735 339 euros car la dotation et la neutralisation des amortissements, ainsi que la quote-part de subventions rapportées au compte de résultat, les plus-values et les moins-values de cession d'actifs sont toutes nulles.

A cette insuffisance d'autofinancement viennent s'ajouter des dépenses d'équipement et de travaux pour un montant, vous le voyez, supérieur à 10,2 millions d'euros.

Les recettes sont uniquement représentées, quant à elles, par les subventions d'un montant d'un peu plus de 5,2 millions d'euros et qui ne permettent pas à elles seules, là encore, à arriver à l'équilibre de seconde section, ce qui nécessite donc un prélèvement sur le fonds de roulement de 5 746 753 euros pour que la section d'investissement puisse s'équilibrer à hauteur de 11 007 569 euros.

Concernant, maintenant, le plafond d'emplois en commençant par le socle de la masse salariale déléguée.

En début d'année 2014, l'établissement a reçu une notification portant son plafond 1 de 2 904 à 2 914 ETP dont 8 emplois Fioraso et 2PU/PH en surnombre liés à des ajustements.

Cette notification reçue fin 2014 porte le plafond global d'emplois à hauteur de 2 926 ETP.

En effet, elle précise notamment que l'université sera dotée, à compter de la rentrée 2015, de 5 emplois dits Fioraso.

Parmi ces 5 emplois Fioraso, nous avons ici pour rappel un professeur agrégé, trois ingénieurs d'études, un BIATSS.

Il est donc demandé aux membres du CA de prendre acte de cette notification.

Concernant maintenant le plafond 2. Le CA a voté lors de sa séance du 3 avril 2013, l'augmentation du plafond 2 d'emplois le portant, vous le voyez, à 380 ETP afin de tenir compte des besoins inhérents à la recherche.

Au regard de l'activité de recherche identifiée aujourd'hui et des crédits de masse salariale inscrits en BR1, il est proposé aux membres du CA de conserver le plafond 2 à l'identique, soit donc 380 ETP.

Il vous est donc demandé de bien vouloir voter le plafond global d'emplois à hauteur de 2 926 ETP.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je pense qu'on peut passer... Oui ? Pardon.

M. Rollin.- Non, quand même. On ne va pas aller aussi vite. Désolé. On parle du plafond d'emplois mais c'est l'occasion quand même d'aller un peu plus loin sur la répartition des emplois.

J'ai une question d'abord qui me vient. La Direction générale des services a été assez tumultueuse pendant votre mandat, Monsieur le Président. Je vois qu'il y a toujours trois postes de secrétaire général adjoint qui sont inscrits dans le plafond d'emplois. Y en a-t-il encore besoin ? Parce que dans cette partie gestion des ressources humaines, ce sont des postes dont on ne parle jamais. Je pose donc la question puisque nous en avons un mais qui vient d'être occupé maintenant et qui est basculé sur le poste de directeur général. Ça, c'est une question.

Et surtout, j'ai regardé la répartition des emplois et j'ai découvert que chez les BIATSS, nous allons passer à plus de 51 % de BIATSS qui seront des contractuels. Nous venons de faire la bascule.

Je suis allé un peu plus loin. C'est vrai que l'on peut retirer... On peut regarder dedans. J'ai enlevé les contractuels boursiers. Si on retire les contractuels boursiers, les contrats de bourse, donc les doctorants, nous passons quand même à 45 % de BIATSS qui sont des contractuels.

Alors, je sais. Je connais la ritournelle de M. le Vice-président aux moyens qui va nous dire que c'est les contrats recherche, mais quand on regarde dans le tableau dessous où on voit les SAENES et les ADJAENES, je suis désolé, mais ce ne sont pas que des contrats de recherche qui sont sur ces postes de contractuels. Ce sont quand même des postes d'administration importants.

Je voulais quand même attirer l'attention des administrateurs. De plus en plus de postes BIATSS, à des postes importants et à des fonctions stratégiques de l'université, sont occupés par des contractuels. Ce qui peut expliquer aussi certaines fois des dysfonctionnements dans certains services.

M. Mercier.- Monsieur Rollin, pourriez-vous préciser à partir de quelles sources vous arrivez à ce calcul ? Parce que de mémoire, je dirais que c'est à peu près 30 % de contractuels mais on ne doit pas évoquer les mêmes données. Pourriez-vous nous préciser ce que vous incluez ou à partir de quelles bases vous arrivez à ce pourcentage qui semble effectivement un peu frappant ?

M. Rollin.- Si vous voulez, on prend déjà le premier tableau : 852 emplois permanents de BIATSS. Après, nous prenons... J'ai même compté... Vous voyez, j'ai été généreux. J'ai même compté les CDI dans les titulaires, sachant qu'ils peuvent être une masse d'ajustement. Vous voyez, j'ai été très généreux avec la direction de l'université. Je suis allé très loin en essayant de donner le plus de chiffres. Et nous arrivons à 462. Donc à partir de là, nous sommes déjà aux 51 % et quelque. C'est ce que je vous disais.

Après, je suis allé dans le tableau en dessous où j'ai repris les contrats boursiers. Nous en avons 64 de mémoire. Vous les retirez et vous arrivez à 45 %.

M. Dereux.- Et les post-docs et... (*Coupure de son.*) ...Dans les projets de recherche, j'entends.

M. Rollin.- Oui mais, si vous voulez, j'entends toujours dire que c'est les ingénieurs de recherche, les techniciens. Si vous prenez le tableau de répartition des emplois, vous vous apercevez que vous avez des ADJAENES. Alors ne me dites pas que les ADJAENES sont sur des contrats de recherche. Vous avez des SAENES sur des contrats de recherche, je veux l'entendre. Mais ne me mettez pas constamment comme ritournelle, parce que cela est régulier, comme quoi ce sont les emplois contractuels de la recherche qui financent.

Je vous signale pour exemple que nous avons gelé, cette année, 3 postes d'ingénieurs de recherche parce que les laboratoires ne voulaient pas les mettre au concours et nous allons recruter des contractuels sur ces postes-là dans des laboratoires. Ils ne sont pas sur des contrats de recherche. C'est bien pour combler un non-recrutement. Je suis d'accord qu'une part de ces postes contractuels est liée aux contrats de recherche mais tous les postes de contractuels ne sont pas liés aux postes de recherche. A un moment, il faut arrêter de généraliser ce positionnement pour éviter de se poser la question de la précarisation des personnels BIATSS.

Le Président.- Je vous propose que l'on fasse un point de cela à un prochain CA de façon approfondie parce que je suis comme Samuel, je ne suis pas tout à fait sûr qu'on parle de la même chose.

Sur les indicateurs que l'on suit chaque mois, je parle sous le contrôle de Marie-France à ce sujet, j'ai même le sentiment que l'on a augmenté le nombre de BIATSS titulaires puisqu'à travers les plans Sauvadet, en fait, on a un nombre conséquent de personnels BIATSS titulaires en plus.

Donc je voudrais être sûr qu'on analyse les mêmes chiffres. On pourrait essayer de regarder cela pour le CA du mois de mai.

M. Mercier.- OK.

Le Président.- Je voudrais bien parce que c'est toujours embêtant si on ne partage pas ce type d'analyse.

M. Delmas.- Ce qui est important, c'est de regarder aussi entre le prévisionnel et le réel. C'est-à-dire qu'on ne part pas sur les 380 mais sur les 340 ou 326, Sylvie ?

Mme Mathieu.- Parce que là, ce sont effectivement les emplois et ensuite vous avez la consommation, l'utilisation de ces emplois en équivalents temps plein sur le plafond 1. On a une augmentation des titulaires. Je pense que cela revient à cela.

M. Rollin.- Cela revient exactement à la même question que l'on a régulièrement et qui est posée aussi bien par moi-même que par Cédric Clerc. Nous voulons, à chaque fois qu'il y a des créations de postes ou à chaque fois qu'il y a des postes gelés, les numéros de postes pour qu'on puisse suivre ces postes parce que finalement, on est dans le plus grand flou possible. Nous, on est capable soi-disant de vous sortir les postes qui ont été occupés si on a ces lignes. Cédric fait autant ce travail que moi de suivre ces postes et l'évolution de ces postes et, là, de voir si ce sont des postes contractuels ou si ce sont des postes contractuels pérennes, je dirais, ou si ce sont des postes de recherche.

Il y a une question, la première, à laquelle vous ne m'avez pas répondu, Monsieur le Président, c'est sur ces trois postes de secrétaires généraux adjoints. Sont-ils encore nécessaires ou pas ?

Le Président.- Là, je parle sous le contrôle de Marie-France, mais si je ne m'abuse, le DRH est sur un de ces emplois et Emmanuel Ranc est sur l'autre puisqu'il a toujours été directeur général adjoint dans notre université. Le troisième, je ne sais pas où il est. Je ne sais pas lequel c'est mais, en tout cas, il y en a deux qui sont occupés. Il n'y a pas de souci.

M. Rollin.- Deux sont occupés mais nous devrions en avoir un qui ne devrait pas avoir l'air d'être vacant. Actuellement, dans le tableau... Non, parce que celui-là, vous le mettez...

M. de Mesnard.- Cela date d'aujourd'hui.

Le Président.- C'est peut-être celui qu'occupait Marie-France. Vous avez donc la réponse à la question.

Mme Mathieu.- Vous avez l'explication.

M. Rollin.- Non, je me suis trompé sur celui-là.

Mme Mathieu.- Là, ce sont les emplois. Ce n'est pas l'utilisation de ces emplois. Je pense que la différence est là. En tout cas, sur le plafond 1, sur les BIATSS, il y a une augmentation des titulaires. J'ai les équivalents temps plein sous les yeux.

Le Président.- Et si je veux résumer pour anticiper des discussions parce que je vous présenterai peut-être la prochaine fois, c'est intéressant, on a des soucis financiers aussi, et une des raisons de notre déséquilibre financier quand on le suit, c'est que précisément parce qu'on a une part d'augmentation des titulaires qui est importante, notamment en raison du plan Sauvadet, et parce que sur ces emplois titulaires, il y a des charges qui sont plus importantes, on a, là, identifié un facteur de déséquilibre de notre masse salariale qui est très compliqué à gérer parce que le plan Sauvadet est une cause exogène de non-maîtrise de nos finances. C'est un plan gouvernemental et qui est un facteur de déséquilibre. Les emplois Fioraso qui, bien sûr, ont été utiles sont également des emplois qui nous coûtent. Rappelez-vous le bilan financier de ces emplois. Au total, il y a un ensemble de causes exogènes, qui sont des causes de non-maîtrise actuellement de notre masse salariale, qui sont des choses préoccupantes et, en réalité, qui correspondent à une augmentation de l'emploi qui est un emploi titulaire. Et quand on regarde la part des emplois titulaires et des emplois contractuels, sur l'année passée en tout cas, on a augmenté l'emploi titulaire et on a réduit l'emploi contractuel.

Mme Mathieu.- Il y a une diminution des emplois contractuels.

Le Président.- Oui, tout à fait. On essaiera de reprendre les chiffres et de les analyser tous ensemble parce que je crois que c'est vraiment important dans ces périodes que l'on puisse partager cette compréhension des choses.

Cédric, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Si vous nous proposez de revoir cela ensemble, effectivement on pourrait aussi l'inclure dans un groupe de travail qui préparera le prochain bilan social puisque l'année avance. Peut-être qu'il faudrait qu'on s'y intéresse.

Concernant les postes d'IGR, je ne suis pas sûr qu'il y ait des recrutements derrière parce que, si j'avais bien compris, ce sont pour des gens en local qu'on souhaitait promouvoir. On avait clairement identifié cela en CT. Cela ressemblait à cela. On ne nous a pas vraiment démontré le contraire.

Par contre, lors du même CT, on a remarqué qu'il y avait un volant de postes vacants.

On nous a également clairement indiqué que certaines composantes préféreraient garder les contractuels qu'ils avaient actuellement plutôt que d'ouvrir des concours. Là, on a une source aussi de réduction de la précarité qu'on n'utilise pas pleinement.

Il y a certainement, parfois, cela peut se comprendre, que ce soit des facteurs humains ou autres, pour accompagner et attendre que quelqu'un soit prêt à passer son concours, mais on n'a pas le détail de tout cela. Donc c'est un petit peu flou. D'où peut-être des suspensions.

M. de Mesnard.- Ce point est quelque chose, je me souviens, dont on avait déjà parlé : les composantes parfois ne souhaitent pas tout de suite mettre le poste au concours parce que, vous l'avez dit, ils ne sont pas certains que ce soit le contractuel en poste qui ait le concours. Un concours est un concours. C'est le meilleur qu'il obtient. Evidemment, on ne peut rien faire face à cela.

Mme Mathieu.- Je pense qu'il n'y a quand même pas une majorité de cas parce que s'il y a une augmentation des titulaires, c'est que forcément et logiquement, il y a la mise en place de concours.

M. Mercier.- Juste pour préciser. Avec les indicateurs, j'ai retrouvé janvier mais pas plus récemment, mais en équivalents temps plein 2015, à mon sens, on serait à 35 % de contractuels plafond 1 et plafond 2 sur l'ensemble des BIATSS.

Donc effectivement, je crois qu'il est important de garder ce débat pour un prochain CA, avec des données qui permettront à chacun de partager les informations et de voir quelle exploitation, quelle analyse on peut en faire. Sachant que sur le fond, on rejoint tout à fait vos points de vue. L'université de Bourgogne n'a jamais eu vocation à précariser qui que ce soit. On est bien évidemment aussi de farouches défenseurs de la titularisation de nos agents. D'où le développement des réflexions dans le cadre de notre groupe de travail contractuels qui vise à terme à avoir une charte de bonnes pratiques sur ces emplois contractuels. Donc on partage, je pense, les mêmes constats et la même vigilance sur ces évolutions.

M. de Mesnard.- Rapidement parce que l'heure tourne, on a pris beaucoup de retard. Laurence.

Mme Maurel.- On prend du retard parce qu'on débat, c'est toujours ça. Oui, sur cette question, effectivement, j'avais eu la même lecture : 892 et 462. Donc j'entends bien qu'il peut y avoir des informations que je n'ai pas. Cédric Clerc parlait d'un groupe de travail. J'aimerais bien qu'au CA, on soit effectivement informé et

clarifié là-dessus pour qu'on comprenne mieux aussi, d'abord vos échanges entre vous. Moi, je ne fais pas partie du monde des BIATSS. Donc il y a sans doute des tas de choses qui m'échappent. Mais en tant qu'administratrice de l'université de Bourgogne, j'aimerais bien aussi participer à cette information.

M. Mercier.- Tout à fait mais à chaque fois que le groupe de travail contractuels et, d'ailleurs, sur d'autres domaines où ces groupes de travail avancent en concertation, il est fait ensuite une présentation en comité technique et, lors du CA, il y a systématiquement un avancement des travaux du comité technique. Donc l'information est totalement partagée.

M. de Mesnard.- On va passer au vote maintenant du plafond d'emplois qui est affiché à l'écran : 2 546 plafond 1 et 380 plafond 2.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

20 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

M. Delmas.- Je vous remercie.

5. Budget rectificatif 1

M. Delmas.- Nous abordons maintenant le budget rectificatif n° 1 qui est notre premier budget politique de l'année 2015, de manière à introduire, conformément aux articles 37 et 38 du décret de 1994, vous le voyez, des modifications de l'équilibre global :

- nouvelles recettes,
- augmentations/diminutions,
- nouvelles dépenses,
- prélèvements sur réserves,
- des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, notamment des changements de masse,
- des virements de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement, là encore de changement de masse.

Les objectifs de ce BR1 seront tout d'abord l'inscription des nouvelles recettes et crédits correspondants, notamment dans le cadre des produits constatés d'avance de l'exercice 2014, l'inscription au titre des plans pluriannuels d'investissement, l'ajustement des crédits de masse salariale et également l'information du CA sur les reports de l'année 2014.

Le calendrier de ce BR1 a été le suivant : retour des documents au pôle Finances le 27 février avant envoi au rectorat pour le 31 mars, suivi d'une présentation le 8 avril dernier en commission des finances pour une présentation et un vote au CA aujourd'hui, avant une exécution dans SIFAC dès demain.

Je vous propose donc de commencer cette analyse du BR1 par la certification des comptes. Lors du dernier CA, les deux cabinets de commissaires aux comptes ont certifié les comptes 2014 de notre établissement.

Le compte financier a été finalisé parallèlement à la préparation du BR1 et les prélèvements sur réserves seront différés à la session du mois de juillet, sauf cas

particulier, notamment en ce qui concerne l'ouverture de PPI et de programmes d'investissement.

Vous le savez peut-être mais je vous le reprecise, l'uB n'a toujours pas reçu à ce jour, comme le disait notre Président, la notification de la dotation globale pour charge de service public ou SCSP, c'est-à-dire notre ex-DGF. Aussi notre budget est construit sur la base d'une prévision de la SCSP, vous le voyez ici, de 185 880 225 euros. Mais ce qu'il est important de souligner, c'est qu'à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas connaissance de la conformité de cette prévision avec la notification attendue. Comme vous le savez également, comme l'a rappelé notre Président, l'Etat doit réduire ses financements à hauteur de 100 millions d'euros ou, en tout cas, doit au moins les trouver au niveau national. Pour ce faire, il attendait notamment la production des comptes financiers des établissements pour se déterminer, notamment par un prélèvement sur le fonds de roulement ou, comme il a été évoqué, par une diminution de 5 % de la SCSP pour tous les établissements.

Par ailleurs, le courrier reçu en décembre stipule des créations d'emplois dits Fioraso. Comme je l'ai évoqué précédemment, 5 postes à ouvrir au 1^{er} septembre 2015.

Voyons, tout d'abord, les équilibres au niveau de la première section, au niveau donc du fonctionnement. Il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 3,8 millions d'euros, avec des charges de masse salariale de plus de 952 000 euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à plus de 5,8 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement, ce qui permet de générer un excédent de première section d'un peu plus de 1 million d'euros nous permettant d'arriver, ici, à l'équilibre de première section à hauteur de 5 874 586 euros.

N'ayant pas de déficit de première section, nous n'avons pas pour ce BR1 d'insuffisance d'autofinancement. En revanche, nous avons toujours des dépenses relatives aux équipements et travaux de plus de 5,7 millions d'euros.

Côté recettes, nous avons donc une capacité d'autofinancement d'un peu plus de 1,1 million d'euros qui se décompose comme suit, comme vous pouvez le voir dans cet encadré, à savoir un excédent de première section que nous avons vu de plus de 1 million d'euros, auquel s'ajoute 1,8 million d'euros de dotations aux amortissements moins la quote-part de subventions pour 1,7 million d'euros.

A cette CAF viennent s'ajouter les subventions pour plus de 463 000 euros, soit la nécessité d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement, vous le voyez, d'un peu plus de 4,1 millions d'euros, pour arriver à l'équilibre de seconde section, ici, à 5 753 518 euros, soit un équilibre général de 11 628 104 euros à l'issue de ce BR1.

Si l'on regarde plus précisément la répartition entre section de fonctionnement et section d'investissement au niveau de ce BR1, on s'aperçoit que première et seconde sections sont sensiblement équivalentes avec 49,5 % pour la section de fonctionnement et 50,5 % pour la section d'investissement.

Le fait important à noter est que contrairement à l'année dernière où nous affichions à la même époque une insuffisance d'autofinancement de 14 052 euros, nous avons ici un excédent de première section se traduisant par une capacité d'autofinancement positive de 1,1 million d'euros, soit une CAF prévisionnelle 2014 de 3 millions d'euros. En effet, lorsque l'on détaille ici cette CAF prévisionnelle, on s'aperçoit que le résultat prévisionnel de l'exercice sur les reports, grève, vous le voyez, le plus notre capacité d'autofinancement mais que grâce, en fait, à la CAF du

BR1, aux virements et au budget initial 2014, nous avons une CAF positive à un peu plus de 3 millions d'euros.

Comme je viens de vous le présenter dans l'équilibre général du BR1, en dépit d'un prélèvement sur le fonds de roulement pour être à l'équilibre, nous arrivons au 8 avril 2015 à un fonds de roulement prévisionnel de 25 987 102 euros.

Néanmoins, le prélèvement sur le fonds de roulement est supérieur à l'année dernière de près de 7 millions d'euros à la même époque, ceci étant principalement dû au dispositif des reports qui entraîne, vous pouvez le constater ici, plus de 5,7 millions de prélèvements. En fait, ces reports, comme cela vous est indiqué, ont eu pour effet de limiter les dotations inscrites au budget initial et ont donc permis, en fait, de générer une augmentation du fonds de roulement permettant de financer, en tout cas partiellement, les dépenses reportées. Grâce à cette pratique, l'établissement connaît précisément les ressources dont il peut disposer pour travailler sur une programmation pluriannuelle de ses investissements.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 5,8 millions d'euros. Elles concernent, vous voyez les différentes inscriptions, je vous laisse regarder :

- achats et variations de stock,
- services extérieurs,
- autres services extérieurs,
- impôts et taxes,
- charges de personnel (chapitre 64),
- les autres charges de gestion courante,
- charges exceptionnelles, et
- dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement, avec un peu plus de 5,8 millions d'euros. Elles concernent les ventes de produits de services, les subventions d'exploitation, ainsi que les produits exceptionnels.

Concernant maintenant la seconde section, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 753 518 euros pour lesquelles je vous laisse là encore regarder la répartition entre :

- subventions d'équipement,
- concessions, droits et brevets,
- constructions et installations techniques,
- autres immobilisations corporelles,
- immobilisations corporelles en cours.

Les recettes d'investissement, pour un peu plus également de... qui est le même chiffre, d'ailleurs, qui est de 5,8 millions d'euros...

M. de Mesnard.- De fonctionnement.

M. Delmas.- Les recettes de fonctionnement, voilà, qui concernent les biens remis en pleine propriété et les financements rattachés hors Etat.

Toujours concernant les dépenses d'investissement, vous le voyez, 5 620 177 euros sont consacrés à des investissements hors recherche.

Sont également intégrés les PPI présentés en début de séance. Pour rappel :

- 1 million d'euros pour la pharmaco-imagerie,
- 750 000 pour la ventilation et le traitement de l'air,
- 500 000 euros pour le SIRH,

- 700 000 pour les contrôles d'accès,
- 1 140 000 pour le Learning Center dont 400 000 euros de premier équipement, et
- 500 000 euros pour l'accessibilité handicap.

Certains de ces PPI, dont les financements attendus dans le cadre du CPER, devront être réévalués du montant de la contribution de l'Etat, soit un total, vous le voyez, de 4 590 000 euros.

Le domaine de la recherche prévoit également des inscriptions de crédits pour 133 141 euros afin d'acquérir notamment du matériel scientifique dans le cadre des projets PARI.

Sur ce tableau récapitulatif du budget global 2015, il est surtout à noter, ici en rouge, en section de fonctionnement un déficit de première section de plus de 594 000 euros qui est nettement inférieur, il faut le souligner, à l'année dernière où nous avons présenté à la même époque un déficit de plus de 1,3 million d'euros. Néanmoins, cela démontre bien la persistance qui pèse sur la section de fonctionnement et donc sur la capacité de l'établissement à autofinancer sa croissance. Nous voyons là encore tout l'intérêt de l'amortissement sans lequel nous ne pourrions compenser ce déficit.

Cela nous permet, ici, d'arriver à un budget global qui s'équilibre, vous le voyez, à hauteur de 261 752 449 euros.

Il est demandé aux membres du CA de voter sur cette proposition de BR1.

M. de Mesnard.- Merci, Dominique. Chers collègues, y a-t-il des remarques ou des questions ? Non, je n'ai oublié personne ? D'accord. Donc on va passer au vote de ce BR1.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

20 voix pour, 3 abstentions

M. Delmas.- Je vous remercie.

6. Inventaire physique

M. de Mesnard.- Maintenant, nous allons passer à la question de l'inventaire physique. Est-ce que M. Jobard veut venir nous parler de l'inventaire physique ?

M. Jobard.- Je vais vous parler de l'inventaire physique puisque, comme vous le savez, la certification des comptes annuels, obligatoire dans le cadre de la loi LRU, nécessite préalablement de disposer d'un inventaire physique exact et exhaustif, et conforme à l'inventaire comptable, ainsi que des procédures pertinentes lui permettant d'en assurer le suivi dans le temps de façon pérenne et exacte.

Depuis la première certification de ses comptes en 2011 pour l'exercice 2010, l'université a une réserve, qui devient récurrente, des commissaires aux comptes et qui concerne le défaut d'inventaire physique. On souhaiterait pouvoir enfin lever cette réserve.

Dans le cadre du contrôle interne comptable et financier, il a été validé par le Président lors du COPIL de juillet 2014 d'externaliser une prestation d'inventaire physique à l'université dans le courant de l'année 2015.

Le calendrier du projet est le suivant. Le cahier des charges est en cours de finalisation. Il est pratiquement terminé. L'appel d'offres normalement devrait être lancé sur avril - c'est en cours - pour un choix de titulaire à faire en mai parce que nous avons un calendrier très contraint, avec des premières réunions de présentation qui auront lieu en juin pour démarrer vraiment l'inventaire physique en septembre. Je vais revenir un petit peu plus en détail sur le planning dans une *slide* qui suit. Les conclusions seront remises à l'université au plus tard fin novembre.

Quel est le projet ? Quels sont les résultats attendus par l'université dans le cadre de l'inventaire physique ? C'est d'abord une proposition d'outils d'inventaire capables de gérer l'identification et le marquage des biens. Donc ce logiciel d'inventaire devra être compatible avec notre logiciel comptable SIFAC, avec OCS Inventory, GLPI et GESLAB qui est le logiciel du CNRS.

Cette procédure d'inventaire suppose qu'on puisse marquer les biens avec un identifiant par bien. Donc, bien sûr, la réalisation d'un inventaire physique des immobilisations se fait dans le cadre de l'instruction M9-3 et aussi de l'instruction du 23 janvier 2006, qui suppose un système d'identification visible et pérenne. Sachant que pour les biens d'un montant inférieur à 800 euros hors taxes, le prestataire effectuera un simple comptage.

Sur la base de la réalisation de la prestation de marquage des biens, le prestataire devra procéder d'abord à un rapprochement comptable afin de faire coïncider la réalité des biens physiquement présents à l'université avec les éléments inscrits à l'actif du bilan, c'est-à-dire dans le compte de l'Agent comptable.

Le prestataire devra, bien sûr, aussi traiter les écarts entre l'inventaire comptable et, ainsi, mettre à jour les fichiers des immobilisations. Donc les écritures comptables nouvelles devront, au préalable, être validées par les commissaires aux comptes.

Enfin, afin de pérenniser le processus d'inventaire, l'université attend également du prestataire l'élaboration de fiches de procédure et de modes opératoires qui permettent la mise à jour, avec effectivement aussi une formation des personnels qu'on pourra demander, notamment au niveau des composantes (environ deux personnes par composante) pour savoir utiliser l'outil et pour arriver à pérenniser les procédures d'inventaire, aussi bien au niveau des entrées que des sorties.

Donc le planning. Le planning est très serré puisqu'il est découpé en plusieurs phases. Une phase 1 qui va se dérouler sur un mois. Une phase qui se déroule au cours du mois de juin/juillet, juste avant la fermeture et qui consiste dans le cadrage du projet, dans le choix d'un outil et d'une procédure de marquage. Cela sera surtout un état des lieux aussi, voir ce qui pourra être fait.

Ensuite, on arrive à une phase 2 qui commencera aux alentours de la mi-septembre. Au 15 septembre. Elle va durer six semaines. Elle est assez longue et va consister, à proprement dit, dans l'inventaire physique sur l'ensemble des sites. C'est-à-dire que le prestataire va se déplacer dans toutes les composantes pour dresser l'inventaire physique de chaque bien.

Entre-temps, la phase 3, qui dure aussi un mois, va commencer en même temps parce que, comme vous le voyez, on est très contraint au niveau du calendrier. Elle va consister à faire, à partir de ce comptage, de cet inventaire physique, les rapprochements comptables avec le logiciel SIFAC et, naturellement, traiter les écarts. Tout cela, on espère, devra être terminé fin novembre pour permettre à nos commissaires aux comptes, lors d'une première revue, d'estimer que l'université a fait ce qu'il fallait faire pour pouvoir obtenir la mainlevée de la réserve.

Donc cela veut dire qu'il faut que fin novembre, on soit en mesure d'avoir effectué les rapprochements et traiter tous les écarts en comptabilité.

Bien entendu, la phase 4 aura commencé aussi dès la fin juillet. Ce sera aussi la pérennisation du processus par l'élaboration des modes opératoires, notamment au niveau des sorties et des entrées, et aussi avec une phase 4 qui se déroulera peut-être plutôt en décembre ou en janvier, avec la mise en pratique par la formation des personnels, notamment sur l'utilisation du logiciel.

Le coût de cette prestation. Elle est comprise entre 80 000 et 100 000 euros. C'est une estimation qui a été faite par nos commissaires aux comptes. Bien entendu, le tarif du titulaire va aussi dépendre du nombre de biens à inventorier. Sachant que le fichier des immobilisations de l'Agence comptable recense 25 000 biens mobiliers à inventorier.

Pour ce qui est de l'outil d'inventaire, c'est-à-dire le logiciel plus la technologie du marquage, le coût est estimé à au moins 20 000 euros. Donc le prix dépendra aussi de la technologie. On ne sait pas encore actuellement comment on va procéder. Aura-t-on des douchettes qui permettront la lecture de codes-barres ? Est-ce que ce seront des flash codes ? Lira-t-on les données d'inventaire sur des téléphones portables ou sur des puces ? Cela fera partie de l'appel d'offres.

M. de Mesnard.- Monsieur, on peut être rapide là-dessus.

M. Jobard.- Très rapidement, en annexe, pour savoir que sur les biens, cela concerne surtout du matériel scientifique. Cela représente 27 000 euros en valeur nette comptable, 12 000 immobilisations. C'est surtout là que se situe le grand nombre de biens à inventorier puisque cela représente 75 %, et avec 10 % aussi de matériel informatique. Le reste, vous voyez, ce sont des petites sommes.

La composante principalement concernée, c'est l'UFR Sciences et Techniques puisqu'on a recensé à la louche environ 6 226 immobilisations. Après, il y a l'IUT du Creusot. Cela va en dégressif.

Une information aussi. Tous les ans, on a des entrées, des créations d'immobilisations pour des immobilisations supérieures à 15. Vous voyez que c'est l'UFR Sciences et Techniques qui a le plus d'investissement puisqu'en 2014, on avait 151 lignes de mobilier, suivie par l'UFR Santé et l'UFR Sciences de la Vie et de la Terre.

Voilà sur l'inventaire physique, avec un calendrier très serré.

M. de Mesnard.- Merci, Monsieur Jobard. Y a-t-il des questions ? Des demandes d'information ? C'est une opération importante mais il faut qu'on la réalise. On ne peut pas y échapper. On a peut-être beaucoup trop tardé. C'est la dernière année quasiment pour le faire. Il s'agissait d'un point d'information. Il n'y a pas...

Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Oui, j'avais une question. Si je comprends bien, le prestataire va s'occuper de tout jusqu'au marquage dans un premier temps pour recenser... enfin, faire un recollement si on le dit comme cela.

M. Jobard.- Oui.

M. Clerc.- Mais il y aura, j'imagine, contribution aussi des agents sur place.

M. Jobard.- Bien entendu. Déjà...

M. Clerc.- Parce que là, c'est déjà très court. Quelle information est passée ? Je sais que dans les labos et autres, on entend parler de cet inventaire mais on ne sait pas qui va faire quoi et on sera forcément mobilisé.

M. Jobard.- Déjà, en juin, il y aura un cadrage de toute l'opération. Le prestataire va surtout se déplacer dans les composantes à partir du mois de septembre parce qu'il ne peut pas venir vous voir pendant les vacances. Donc il va surtout faire un recensement, c'est-à-dire un comptage. Je pense qu'il faudra que ce prestataire soit accueilli et peut-être éventuellement accompagné et qu'on lui indique où se trouvent éventuellement les biens, les locaux où il faut qu'il aille. Après, je pense que les personnels qui seront en charge de cet inventaire devront être un peu briefés après ou formés pour... Il serait peut-être bon aussi d'avoir une ou deux personnes responsables par composante de ces opérations d'inventaire, de suivi de l'inventaire. Sachant que dans certaines composantes, cela existe déjà et pas forcément dans d'autres.

M. de Mesnard.- Par exemple, dans les labos, il y a du matériel CNRS. Evidemment, il faudra que le personnel indique que cela est CNRS et ne fait pas partie de l'inventaire et puis, après, ce qui dépasse 800 euros hors taxes et ce qui est en dessous de 800 euros hors taxes. Evidemment, il faudra un petit peu guider le prestataire. Ensuite, c'est quand même largement lui qui opère, colle les étiquettes... Par contre, le personnel est formé en fin de processus parce que l'inventaire devient permanent si vous voulez.

M. Clerc.- J'ai juste une question, après, technique sur le marquage. Je vois qu'il y a plusieurs technologies qui sont possibles mais il y a des contraintes sur les matériels. Qui fera ce choix de la technologie ? Est-ce qu'il y a des personnes qui sont proches du matériel et qui pourront intervenir ? Parce qu'une puce électronique sur certains appareils, ce n'est pas possible.

M. de Mesnard.- Ce sont des puces passives. Elles n'émettent pas de rayonnement.

M. Clerc.- Non mais ce n'est pas une question...

M. de Mesnard.- Elles sont activées au moment où on passe le lecteur.

M. Clerc.- Oui mais il y a des appareils qui pourraient soit brouiller soit être brouillés par ce genre de puce peut-être. En tout cas, les technologies qui sont évoquées me font me poser la question.

M. Jobard.- Pour ce procédé de marquage, il n'y a pas de décision prise. Est-ce que ce seront des étiquettes ? Est-ce que ce seront des puces ? Est-ce que ce seront des codes ? C'est le prestataire qui va nous proposer éventuellement en fonction aussi du coût et, ensuite, de la pérennisation de l'inventaire après. Là, je ne peux pas vous dire qu'il y aura des étiquettes autocollantes, de quelle couleur. A ce niveau-là, c'est...

Mme Mathieu.- Cela sera comme d'habitude, je dirais, comme toute prestation. De toute façon, vous avez toujours un dossier, une analyse technique. Ensuite, on a plusieurs propositions et, naturellement, on s'entoure... Enfin, on a fait plusieurs CAO ensemble quand même. Donc on s'entoure de l'avis de spécialistes par rapport au marquage. On fera comme d'habitude. Comme pour toute prestation.

M. de Mesnard.- Ceci dit, il ne faut pas avoir d'inquiétude. C'est très pratiqué dans l'industrie. Cela n'interfère pas sur les matériels. C'est conçu pour n'avoir aucune incidence sur le matériel sur lequel on colle l'identification.

Bien. C'était un point d'information. Il n'y a pas de vote.

Merci, Monsieur Jobard.

7. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- On va donc passer maintenant aux tarifs, subventions et dons. Je pense que vous avez tous regardé les documents. A moins qu'il y ait une remarque, on passe immédiatement au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (23 voix pour)

8. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Ensuite, les sorties d'inventaire. Il se trouve que cette fois-ci, il n'y a aucune sortie d'inventaire. Donc nous n'avons pas besoin de voter, et je rends la parole au Président pour le point suivant.

IV) Désignation, sur proposition du Président, de 8 représentants de l'uB pour siéger au sein du Conseil d'Administration provisoire de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »

Le Président.- Merci, Louis. Le point suivant est un point important qui est la désignation des huit représentants de notre université qui siégeront au conseil d'administration provisoire d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Je vous explique très rapidement la démarche, la procédure qui a été menée, qui est inscrite, en fait, dans les statuts d'UBFC. Après la part qui correspond à l'organisation statutaire proprement dite, il y a une part qui indique comment s'organise le fonctionnement d'UBFC pendant la période transitoire qui est la période qui sépare la publication des statuts au Journal officiel de l'installation de ce que sera le conseil d'administration définitif, avec un président définitif, d'ici à peu près un an. Cette période transitoire dure précisément environ un an et débute par l'installation d'un conseil d'administration provisoire et l'élection d'un président ou d'une présidente à titre provisoire.

Il a été convenu dans les statuts, et on avait volontairement fait ce choix entre les six établissements fondateurs, que chaque établissement décide de sa propre procédure de désignation de ses délégués au conseil d'administration provisoire. On a fait ce choix de façon à avoir une procédure relativement souple,

étant entendu que, bien sûr, ce n'est pas une élection parce que c'est un conseil d'administration qui va simplement gérer une période transitoire.

Chaque établissement a défini ses propres règles. Pour notre université, la règle que j'ai choisie est de vous faire une proposition et de demander au conseil d'administration de valider cette liste que je vais vous proposer maintenant.

Dans la liste que je vais vous présenter, vous verrez qu'elle obéit à un certain nombre de principes qu'il m'a paru important de respecter.

Le premier, c'est de s'en tenir à quelque chose à laquelle, vous le savez, je suis très attaché, qui est la parité des quatre collèges, professeurs, maîtres de conférences, personnels administratifs et techniques et étudiants. C'est la règle que l'on a mise en place pour le prochain conseil d'administration de l'uB. C'est la règle que l'on a réussie à proposer, je dirais même à imposer, pour la COMUE. Je crois qu'elle est importante.

La deuxième règle à laquelle je me suis tenu pour la constitution de cette liste que je vais vous proposer, c'est la parité hommes-femmes.

Et puis la troisième règle qui est importante, sur laquelle on peut avoir un certain nombre d'arguments juridiques, c'est la règle qui est d'éviter la double appartenance à deux conseils d'administration, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de membre de cette liste qui sera à la fois membre de notre conseil d'administration et qui sera membre du conseil d'administration d'UBFC. Ceci fait écho à quelque chose qui s'applique normalement aux conseils d'administration des EPSCP, alors on peut faire le jésuite, mais qui dit, en gros, que nul ne peut être membre de deux conseils d'administration de deux EPSCP différents. En fait, il n'est pas dit strictement qu'on ne peut pas être membre de deux conseils d'administration. Il est dit qu'on ne peut pas être élu dans deux conseils d'administration mais l'esprit est qu'en fait, on ne puisse pas être membre de deux CA. C'est la raison pour laquelle Annie vous indiquait tout à l'heure que si la liste que je vous propose est retenue, et comme elle va y figurer, elle démissionnera de notre conseil d'administration.

Donc parité des quatre collèges, parité hommes-femmes, absence de double appartenance ont présidé à cette liste dont je voudrais également vous dire que c'est une liste, vous l'imaginez aussi, parce qu'on peut ne pas approuver la démarche, qui est proposée par le Président parce que cette période va être une période politiquement délicate, parce que c'est la période pendant laquelle on va mettre en place de grandes règles de fonctionnement d'Université Bourgogne Franche-Comté. Il m'était donc très important que les personnes qui vont figurer dans cette liste soient des personnes qui partagent sans la moindre ambiguïté la politique que je souhaite mener à travers l'engagement de l'uB et dans UBFC.

Donc on va maintenant vous montrer cette liste sur le... Non mais on peut la montrer sur le diaporama...

La délégation que je vous propose pour notre université dans le cadre du conseil d'administration provisoire d'UBFC est constituée de :

- Annie Vinter, qui est professeur à l'UFR Sciences humaines,
- Luis Le Moyne, qui est professeur et qui exerce à l'ISAT à Nevers,
- Fabienne Bon, qui est maître de conférences à l'IUT de Dijon-Auxerre,
- Catherine Labrière-Chazal, qui est maître de conférences à l'UFR Sciences et Techniques,
- Orane Juban, qui est étudiante en droit à l'UFR Droit, Sciences économique et politique,
- Kevin Garnier, qui est étudiant à l'UFR Sciences humaines,

- Alexandre Fournier, qui est bibliothécaire, qui travaille au SCD, à la bibliothèque Sciences et Science éco,
- Sylvain Comparot, qui dirige l'Espace Entreprises.

Voilà la liste de représentants que je vous propose et qui, au conseil d'administration d'UBFC, participeront à la construction d'UBFC pendant l'année de mise en place difficile et qui, bien entendu, vous l'imaginez bien, devront aussi, dans un contexte qui est forcément complexe, défendre les positions de l'université de Bourgogne dans cette phase de mise en place.

Y a-t-il des questions sur cette liste ? Non ? Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose de l'adopter en bloc.

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Je vais donner simplement une explication de vote. Je voterai contre parce que déjà le principe... J'ai entendu votre exposé sur les principes qui ont dicté à la désignation de ces personnes même si dans les statuts, comme vous l'avez rappelé, c'est de votre prérogative. Donc déjà, c'est quelque chose qui me choque un peu que finalement, même ceux qui pouvaient porter une voix dissonante n'aient pas été consultés.

Vous l'avez clairement dit, vous voulez des personnes qui vous soient fidèles et qui portent votre politique. Donc on se demande si, finalement, c'est le conseil d'administration qui va porter la politique ou si ce sont les personnes qui vont être désignées ou si c'est vous-même.

Et sur les représentants que vous avez nommés pour les BIATSS, je ne me reconnais pas du tout sur ces personnes. Donc je voterai contre cette liste par rapport à cela.

Le Président.- Je comprends que vous puissiez développer ce type d'argument, Monsieur Rollin. Pour autant, il est absolument essentiel (et absolument essentiel également pour le positionnement qu'occupera notre université dans UBFC) que pendant cette année qui est une année de préfiguration, les représentants de notre université soient des représentants qui puissent porter sans la moindre ambiguïté la politique que je défends mais ce n'est pas la politique que je défends, Alain Bonnin. Je suis l' élu de cette université. Je la défends et je porte sa politique. Pour cette année, il est essentiel que nos délégués puissent être des délégués parfaitement fidèles de la pensée que je porte et de la vision que je peux avoir.

Annie.

Mme Vinter.- Par rapport à cela...

M. de Mesnard.- Il y avait... D'accord.

Mme Vinter.- Non, c'est juste ton articulation. Cela m'évoque un point qu'il faudrait peut-être que je dise. Si, par contre, je suis élue présidente, je ne me sentirai plus comme porteuse forcément de la politique de l'uB. D'accord ?

Le Président.- C'est bien normal.

M. de Mesnard.- Laurence.

Mme Maurel. Oui, j'étais en train de dire à Annie Vinter merci de le dire parce qu'effectivement, on peut se poser la question.

Comme Jean-Emmanuel Rollin, je ne pourrai pas voter cette liste. Je n'étais pas du tout venue à ce CA avec ce point à l'ordre du jour dans l'idée de ne pas voter cette liste. Je prends cette décision à la découverte de cette liste. Pour deux raisons essentielles. La première, c'est qu'il me semble qu'il n'y a pas ici la représentativité de la parole des personnels de l'université de Bourgogne aux dernières élections présidentielles et je trouve cela absolument pas acceptable. Et la deuxième chose, c'est pour une chose que tu viens de dire, Alain. Tu as dit qu'il était absolument essentiel que ce soient des gens, finalement, qui soient proches de ta politique pour que l'université de Bourgogne ait toute sa place dans cette COMUE. Je considère que c'est à la limite insultant de sous-entendre que si on n'est pas d'accord avec toi, on ne défendra pas la place de l'université de Bourgogne dans la COMUE. Pour ces deux raisons, je voterai contre.

Le Président.- Eric.

M. Loquin.- Je voterai contre également.

Le Président.- Pierre ?

M. Pellenard.- Je comprends bien la position que tu proposes de ne pas avoir d'ambiguïté sur les personnes qui pourraient aller à la COMUE mais, effectivement, je trouve que c'est dommage de ne pas ouvrir davantage aux différentes sensibilités, on va dire, des listes, des gens qui ont été élus, finalement, au sein des différents conseils. Donc je voterai contre aussi.

Le Président.- Je comprends parfaitement votre positionnement mais je maintiens clairement ma position sur ce point. Et c'est ma responsabilité de faire en sorte que pendant cette année de préfiguration, l'université de Bourgogne ait une place qui soit celle que je souhaite définir dans le conseil d'administration d'UBFC.

M. de Mesnard.- Il faut voir aussi que certains établissements ne passent même pas devant le conseil d'administration pour cette liste puisque le système de nomination a été laissé à la discrétion des établissements.

A l'université de Bourgogne, on passe devant le conseil d'administration. Et puis il y a quand même des critères qui ont été appliqués qui sont intéressants. La mise en place la parité, qui fait que les BIATSS en particulier ont une place égale à celle des trois autres parties, je crois que c'est quand même important de le noter.

M. Rollin.- Je suis désolé mais si on parle des BIATSS, je ne vais pas citer le nom mais il a été directeur de cabinet. Il est actuellement sur un poste dont on ne sait pas exactement quelles sont ses fonctions. On peut en discuter longtemps. Mais nous n'allons pas faire le procès des personnes.

Et dire que, parce qu'on passe devant un CA où on a une majorité plus que de sénateur, cela relève de la démocratie, je dirais, de façade. Une véritable démocratie, c'est quand on reconnaît que d'autres personnes peuvent porter d'autres voix sur certains projets et de se dire qu'ils peuvent peut-être apporter une certaine vision et qu'on peut peut-être les écouter.

Mais cela préfigure déjà les futurs débats que l'on aura sur les futurs statuts puisque, finalement, on pourrait presque voter les statuts dès aujourd'hui puisqu'à partir du moment où c'est vous-même qui allez écrire les statuts, je serai dans la continuité : dans six mois, je voterai contre. Puisque je n'aurai pas discuté des statuts, je ne vois pas pourquoi on va y revenir. C'est cela qui est malheureux. On va nous dire, je connais le raisonnement qu'il y a derrière, « vous serez associés », peut-être dans un groupe de travail de temps en temps ou peut-être qu'on va nous solliciter pour un rendez-vous pour venir, pour faire beau, pour faire joli, pour avoir une justification. Mais cela reste dommageable sur les enjeux qu'il y a sur cette création de la COMUE dont les personnels se sentent déjà exclus. Vous continuez l'exclusion.

Le Président.- Je voudrais dire encore une fois que l'on est dans une période qui est transitoire et que, bien entendu, lors de la mise en place du conseil d'administration définitif dans à peu près un an, il y aura une élection qui sera parfaitement normale et démocratique comme je l'ai voulue puisque c'est moi qui ai fait en sorte que 25 % des membres élus du conseil d'administration de la COMUE soient des personnels administratifs et techniques. Mais les problèmes qui se posent à nous pendant l'année qui vient nécessitent une autre approche.

Deuxièmement, je voudrais dire que la personne à laquelle vous faites référence, précisément parce qu'il a été mon directeur de cabinet et parce qu'il a un très long passé dans notre université, est parfaitement à même, en portant et en connaissant tout l'historique du rapprochement entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, d'apporter des éclairages qui seront particulièrement utiles dans ce conseil d'administration puisqu'il faisait partie de l'équipe qui était présente en février 2004 lors de la première réunion des bureaux de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté. Cet éclairage et cette compétence sont tout à fait utiles.

Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Pour ma part, je m'abstiendrai parce qu'en fait, ne faisant pas partie de votre majorité à ce CA, de toute façon, je n'aurai pas d'autre proposition à faire et puis cela fait partie de vos prérogatives.

Je ne voterai pas contre non plus pour le principe justement de la représentativité des BIATSS qui, au sein des différentes COMUE sur le territoire, est celle dans laquelle les BIATSS sont les mieux représentés.

Donc je ne serai certainement pas d'accord avec tout un tas de choses par la suite, les statuts étant votés, la règle du jeu étant déjà définie, je m'abstiendrai sur ce vote.

Le Président.- Ceci dit, je comprends parfaitement le positionnement des uns ou des autres face au positionnement qui est le mien mais je pense que je suis dans ma responsabilité face à l'année complexe qui va s'ouvrir à nous, et vous êtes, vous aussi, dans votre responsabilité à avoir les appréciations que vous avez.

Ceci étant dit, je vous propose de valider... Pardon, excuse-moi, Julien.

M. Brault.- Rapidement, je voudrais souligner le fait qu'il y a deux étudiants à l'intérieur justement de cette liste. Je pense que ce ne sera pas forcément le choix qui sera fait par tous les autres établissements membres de la COMUE même si on

n'est pas encore sûr des listes. Je voulais souligner cela et remercier ce choix qui a été fait.

Le Président.- C'est un choix normal qui préfigure les équilibres de gouvernance que je crois justes pour l'avenir. Merci, Julien.

Très bien. Donc je vous propose d'adopter cette liste.

Qui ne participe pas au vote ?

Qui s'oppose ? Donc cinq votes négatifs.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Très bien. Je vous remercie.

17 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention

On passe maintenant à une... Pardon ?

M. de Mesnard.- La liste est adoptée.

Le Président.- La liste a été adoptée.

V) Composition du Comité d'orientation « Stratégie du numérique »

Le Président.- Le point suivant est la composition du comité d'orientation stratégique du numérique. Je vois qu'Alain est arrivé. On est ici dans la continuité du débat que l'on a porté auprès de vous à l'occasion du dernier CA, qui était la mise en place, la structuration d'un comité d'orientation « Stratégie du numérique » pour lequel il nous restait à définir la composition nominative avec un certain nombre de représentants que l'on avait convenu de soumettre au conseil d'administration. On a travaillé depuis le dernier conseil d'administration et donc Alain est en mesure de vous faire une proposition.

Tu viens ici, Alain, peut-être, non ?

M. Tabard.- Je peux projeter le tableau.

Le Président.- Oui, viens. Ce sera plus simple.

M. Tabard.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais tenter de vous projeter le tableau très rapidement. Voilà, il arrive.

On avait convenu d'une composition de 21 membres, avec :

- le Président,
- le VP Numérique,
- la VP Patrimoine, donc Anne Girollet,
- le VP Finances, Dominique Delmas,
- le VP des RH, Samuel Mercier,
- la Direction générale des services, donc Marie-France Mathieu,
- le ou la responsable du management de la sécurité de l'information - je rappelle que la sécurité de la formation est un point très important et à mettre en parallèle de tout projet - donc pour l'instant en attente,
- la direction du pôle Systèmes d'information et usages du numérique, Marie-Ange Rito,
- la direction du SCD, Sophie Desseigne.

On arrive aux trois directeurs de composante dont un directeur d'IUT. Nous avons eu trois propositions de candidatures :

- Marie-Geneviève Gerrer pour l'ESPE,
- Patrick Danaudière pour l'IUT,
- Lionel Crognier, STAPS.

Je continue la liste puis, après, on pourra donner la parole.

Pour les trois directeurs de laboratoire, nous n'avons eu qu'une proposition : Francis Aubert (MSH), directeur de la MSH.

Nous sommes en attente de proposition pour un ou une RA, responsable administratif(ve) de composante.

Idem pour le laboratoire.

Et pour les étudiants, nous avons une proposition puisque *de facto* Hicham Abdallah, chargé de mission, fait partie du comité. Et donc Julien Brault s'est proposé.

Voilà le résultat de l'appel à candidatures.

Je vous laisse réagir.

M. de Mesnard.- Sur cette liste, une grande partie des noms sont es qualité. En réalité, on va la voter mais le vote ne porte que sur les noms qu'on peut choisir.

M. Tabard.- Oui, bien sûr, pour les trois directeurs.

M. de Mesnard.- Tu as oublié Arnaud Da Costa.

M. Tabard.- Oui, j'ai oublié. Excusez-moi. Je le vois. Un représentant des personnels techniques et informatiques en la personne d'Arnaud Da Costa, qui est informaticien, ingénieur d'études au LE2I. C'est le candidat proposé par le SNPTES.

Voilà, la liste est complète.

Des réactions ? Si des candidats présents veulent prendre la parole ou préciser pourquoi ils sont candidats.

Le Président.- Oui, je pense qu'on peut faire voter, en fait. On n'a pas tout à fait fait le plein des sièges qui étaient à pourvoir mais ce n'est pas très grave. On a du monde. Je propose qu'on mette en place cette commission, qu'elle travaille et on relancera à la rentrée, au mois de septembre, un nouvel appel écrit à candidatures auprès des responsables administratifs de laboratoires et de composantes et auprès des responsables de labos puisque ce sont les quatre sièges qui doivent rester à pourvoir. Et je ne doute pas que la commission étant en marche, ayant fait la preuve de son intérêt, cela finisse par susciter l'intérêt et des candidatures. Je vous propose qu'on valide cette liste et on traitera le reste à la rentrée de septembre.

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- J'aimerais que sur le tableau n'apparaisse pas, en face du représentant pour les personnels techniques, la personne ne me dérange pas, « SNPTES ». Ce ne sont pas les organisations syndicales même si on était d'accord pour avoir un nom.

M. de Mesnard.- Bien sûr.

M. Rollin.- Le présenter « SNPTES » dans ce que vous allez soumettre pourrait entraîner des recours juridiques de la part d'autres organisations syndicales qu'on pourra nommer. Il représente les personnels techniques et non pas le SNPTES.

M. de Mesnard.- D'accord. Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? On passe donc au vote de la liste. Sachant qu'on y reviendra à la rentrée.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci. La liste est adoptée.

Unanimité (21 voix pour)

Mme Manciaux.- Pouvez-vous m'envoyer votre document, s'il vous plaît ?

M. Tabard.- Pas de problème. Bien sûr, oui. Merci.

Le Président.- Parfait. Merci. Cette commission est donc maintenant en place, et on va maintenant appeler Grégory qui va nous présenter les travaux de la CFVU du 2 avril.

VI) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 2 avril 2015

1. Vie étudiante

- Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 27 mars 2015

M. Wegmann.- Bonjour. Par rapport à cette CFVU du 2 avril, nous allons commencer par le point Vie étudiante, avec deux points, le compte rendu des travaux de la commission FSDIE qui s'était déroulée le 27 mars 2015 et, après, une présentation de projets relatifs à la vie étudiante.

Je vais commencer par la commission FSDIE et son compte rendu. Lors de la dernière CFVU, sur les différents projets proposés, la CFVU s'est prononcée de manière favorable moins une opposition et six abstentions.

Si je reviens dans le détail, un certain nombre de projets étaient en attente ou avaient été validés par la CFVU sous réserve d'un certain nombre d'éléments d'appréciation. Je reprends ces points qui sont peut-être les plus importants à souligner.

Concernant le projet 1-49, l'avis de la commission avait été favorable sous réserve que les pièces manquantes soient fournies avant le 10 avril 2015. Or ces pièces n'ont pas été fournies dans les temps. Nous vous proposons donc de reporter cette demande puisque vous savez que dans le cadre du FSDIE, il y a la possibilité de bénéficier d'un report et de représenter le dossier la fois suivante.

En revanche, pour le dossier 1-57, Corporation bourguignonne des étudiants en biologie, pour une sortie culturelle au parc zoologique de Paris, la demande avait été approuvée sous réserve que les bilans des actions subventionnées par le FSDIE soient rendus au Bureau de la Vie étudiante, ce qui a été fait dans le laps de temps

entre la CFVU et maintenant. Nous vous proposons donc d'approuver cette demande.

De même, pour le dossier 1-59, Force 2 Rue, Battle « Revolution University » édition 2015. Là aussi, le projet avait été approuvé sous réserve de précisions sur certains devis. Et là aussi, les précisions, entre-temps, ont été apportées au Bureau de la Vie étudiante.

Voilà pour ces précisions.

Par ailleurs, il y a eu des discussions sur un certain nombre de choses lors de la CFVU mais je vous laisse, le cas échéant, si vous le souhaitez, me poser des questions ou demander des éclaircissements à Julien et à moi sur ces différents projets.

M. de Mesnard.- Eric.

M. Loquin.- (*Intervention inaudible*)

M. Wegmann.- Julien, si tu le souhaites ou...

M. Brault.- En fait, c'était pour un concours de plaidoiries qui se situe à Paris. Cela concernait, en fait, le déplacement et l'hébergement d'un seul étudiant. Ce qui fait que la commission FSDIE s'est prononcée contre ce projet puisque cela ne concernait vraiment qu'un seul étudiant. On va jusqu'à deux mais...

M. Loquin.- Le projet n'était fait que par un seul étudiant ?

M. Brault.- Non, non.

M. Loquin.- Je ne comprenais pas (*suite inaudible*), quel était le problème.

M. Brault.- C'est le projet d'un seul étudiant et cela ne touche qu'un seul étudiant sur toute l'université. Donc c'est vrai que c'était un petit peu...

M. Wegmann.- Il n'y a pas d'autres questions ?

M. de Mesnard.- Alors on passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 voix pour)

- Présentation des projets relatifs à la vie étudiante

M. Wegmann.- Le deuxième point concernant la vie étudiante, cette fois, ne donnera pas lieu à un vote. Il s'agit d'une présentation des projets relatifs à la vie étudiante.

Une partie de la dernière Commission de la Formation et de la Vie étudiante a été consacrée à ce point.

Julien Brault était venu présenter sept grands projets structurants pour le développement de la vie étudiante, et comme on a jugé que cette présentation était suffisamment importante, on a souhaité vous en donner l'essentiel aujourd'hui.

Je ne sais pas si Julien peut faire une présentation rapide. Si tu le souhaites. Je peux faire un résumé mais tu connais bien mieux le sujet. On souhaitait vous présenter les sept points, les sept grands projets que tu avais présentés lors de la Commission Formation et Vie étudiante.

M. Brault.- Rapidement. L'idée, pendant cette CFVU, a été de faire une présentation un petit peu (puisque'un travail a été mené avec le pôle Formation et Vie universitaire sur une sorte de benchmark) un petit peu de ce qui se faisait dans les autres universités françaises en termes de vie étudiante. Sur les universités françaises, les universités québécoises francophones et les universités belges. Avec comme idée de trouver des idées un petit peu innovantes et d'identifier les retards que l'on avait pu accumuler en termes de vie étudiante. Ce qui a donné, en fait, le regroupement de sept projets de développement de la vie étudiante principaux et des sous-projets, avec différents échanges avec le service Communication, le pôle Formation et Vie universitaire, une présentation aussi qui a été faite en Bureau de l'université, pour justement avoir les retours un petit peu des différentes personnes touchées par ces projets pour justement arriver à une présentation de sept projets.

Avec l'idée d'un portail étudiant unique qui serait la porte d'entrée des étudiants concernant toutes les informations de l'université qui, en fait, sera un complément du site amiral aujourd'hui avec, dessus, des informations qui concernent vraiment les étudiants.

Sur, après, l'idée d'un centre d'aide des étudiants sur le modèle de ce qui s'est fait à l'Université de Laval au Québec. Un centre d'aide, en fait, qui regroupe différentes sections et différents articles de conseil auprès des étudiants sur l'orientation, l'insertion professionnelle, leur vie quotidienne mais aussi la psychologie, la santé, la nutrition. L'idée là-dessus n'est pas du tout de donner aux étudiants la science infuse mais plutôt d'accompagner vraiment les étudiants dans leur vie au quotidien.

Essayer de développer encore le lien université et lycées avec, justement, la création d'un forum en ligne qui permettrait aux lycéens de poser toutes les questions qu'ils souhaitent puisqu'aujourd'hui c'est vrai qu'il est un peu difficile pour un lycéen de vraiment savoir à qui s'adresser à l'université. Et, derrière, la création d'un statut d'étudiant ambassadeur dont j'ai déjà parlé tout à l'heure.

Développer un petit peu le Bureau de la Vie étudiante pour en faire un réel service d'accompagnement et d'écoute des associations. D'accompagnement dans le développement de leurs projets au quotidien, au montage des dossiers de subventionnement. Qu'ils comprennent un petit peu vers qui s'adresser auprès de l'université au lieu d'aller vers les différents services. Qu'ils aient un lieu unique qui serait le Bureau de la Vie étudiante.

Revoir un petit peu la politique sur le salariat étudiant avec deux sous-projets à l'intérieur de cela, une convention à passer avec les entreprises, entre l'université et les entreprises qui emploient des étudiants, qui serait une sorte de charte de bonne conduite de ces entreprises, pour permettre aux étudiants salariés qui sont dans des situations pas toujours faciles de pouvoir faire leurs études dans la meilleure des situations possible, avec des choses sur l'aménagement de leurs horaires de travail et des conditions de travail et d'études en même temps.

L'idée aussi de regrouper sur le portail étudiant les différentes offres qui sont proposées par les différents services et les différentes UFR à destination des étudiants parce qu'aujourd'hui, on n'a pas une carte finalement claire de ces emplois qui sont proposés. Pour les étudiants, c'est vrai qu'il faut passer devant l'affichette qui est dans un couloir alors que là, cela permettrait justement à l'étudiant d'aller dans un onglet « emplois proposés par l'université » et d'y accéder directement. L'Université de Franche-Comté fait cela, par exemple, et cela marche très bien.

Changer aussi la valorisation de l'engagement étudiant. Aujourd'hui on est sur la forme d'une UE transversale. L'idée serait de passer sous forme d'un diplôme d'université qui serait quelque chose peut-être d'un peu plus visible pour le monde socio-économique en termes de reconnaissance justement de cet engagement auprès des étudiants et avec tout un volet de formations un peu plus développé que ce qui peut se faire aujourd'hui.

Après, différents petits services à destination des étudiants comme la création d'une épicerie solidaire et sociale directement sur l'université, et d'autres petits projets qui sont vraiment encore au stade de projets.

Si vous avez des questions.

M. de Mesnard.- Ce point ne réclame pas de vote. Il s'agit d'un compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire.

Y a-t-il des interventions ?

Le Président.- Je peux peut-être simplement dire que la présentation en CFVU a été très appréciée, si on résume. L'équilibre global du projet qui a été construit par Julien, après un travail de benchmarking important, a été considéré comme vraiment un projet éminemment intéressant, globalement par les membres de la CFVU.

2. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 30 mars 2015

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- On passe à la suite. Ensuite, il nous reste les diplômes d'université et l'offre de formation. Sur ce point, on avait un ordre du jour assez restreint.

On a à valider deux diplômes d'université qui n'ont pas posé grand souci en CFVU. Je vais commencer par le premier par ordre dans le tableau que vous avez reçu.

Il s'agit de la création du diplôme d'université « Droit de l'espace rural ». Il faut savoir que c'est un projet assez original qui s'adosse à l'ouverture d'un master du même nom que j'évoquerai juste après et qui consiste à apporter une certaine modularité dans l'offre de formation de ce domaine. D'une manière très concrète, il s'agit de la création de six diplômes d'université qui sont autant de modules du master concerné par ce domaine.

Cette demande n'a pas posé de souci et a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU mais je souligne son intérêt particulier.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, je peux vous les apporter.

On va peut-être voter d'abord sur le premier DU.

M. de Mesnard. On va voter sur ce DU.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (21 voix pour)

M. Wegmann.- Le second diplôme d'université est plus classique. Là, il s'agit d'une modification du DU « Gestion des risques psychosociaux au travail ». Là, il s'agit de modifications pour coller davantage à la demande du marché. Donc le DU est restructuré en inscrivant davantage de transversalité, cette fois avec un adossement à l'UFR Sciences Humaines en plus de Droit, Sciences économique et politique, mais globalement la maquette est conservée. Juste quelques petites modifications dans la structure et avec un tarif de 2 700 euros.

Une petite précision qui avait été apportée à l'issue de questionnements, à savoir que cette formation peut être suivie par des étudiants en parallèle. Par exemple, des étudiants en master GRH ou autres. Dans ce cas de figure, bien sûr, l'inscription est gratuite à ce DU mais il s'adresse principalement à des salariés en formation continue.

Si vous n'avez pas de question parallèle à ce propos.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Donc on va voter ce DU.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci. C'est adopté à l'unanimité.

Unanimité (19 voix pour)

- Offre de formation rentrée 2015

M. Wegmann.- L'offre de formation. Donc là aussi, vous avez reçu un tableau qui synthétise les deux demandes qui ont été traitées lors de la dernière CFVU.

Pour le premier, il s'agit d'une modification du master « Juriste des collectivités territoriales ». Là aussi, cela n'a pas posé de souci. Comme indiqué, il s'agit de modifications à coût constant. C'est une réorganisation à l'intérieur du diplôme pour, là aussi, répondre à certaines attentes, avec le rajout de certaines matières, notamment sur les achats publics, préparation aux concours, etc.

Ces modifications n'ont pas posé de souci et ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? On va donc voter ce DU.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?
Donc cela fait unanimité.

Unanimité (19 voix pour)

M. Wegmann.- Enfin, dernière offre de formation à l'ordre du jour, la création d'un parcours « Droit rural » dans la mention de master « Droit privé ». C'est en lien avec le DU « Droit de l'espace rural » que vous avez voté juste avant.

Il s'agit d'un projet tout à fait original hors vague, ce qui explique le fait que l'on ouvre spécifiquement un parcours directement sous une mention.

De plus, il s'agit d'un projet avec l'université Lyon III, à cheval sur le site de Mâcon et de Bourg-en-Bresse, avec le soutien de la CAMVAL, comme je l'indiquais avant, sous forme de modules qui donneront lieu à six DU.

C'est de la formation en alternance.

Le principe est que la formation ouvrira à la rentrée prochaine, si vous l'approuvez, gérée par l'université de Bourgogne et, par la suite, gérée en combinaison, en partenariat avec l'université de Lyon III, ce décalage étant dû au fait que nous soyons dans des vagues différentes.

Ce projet, porté par l'UFR Droit, Sciences économique et politique, a reçu un avis favorable à l'unanimité en CFVU.

Tous les points de remarques qui ont été posés ont trouvé une réponse satisfaisante mais, là aussi, je suis à votre disposition pour revenir sur certains détails de ce projet.

M. de Mesnard.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? Alors on va voter ce parcours « Droit rural » dans la mention de master « Droit privé ».

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (17 voix pour)

Je précise que ma langue a fourché dans le vote précédent. Ce n'était pas un DU que l'on a voté, c'était bien la modification concernant le master « Juriste des collectivités territoriales ». Mes excuses.

Le Président.- Il ne reste plus qu'à aborder le point « Compte rendu et approbation de conventions et de contrats ».

VII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard. Il y a l'approbation de conventions et de contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Vous avez tous reçu le document correspondant.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non. Donc on passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?
Merci. C'est approuvé.

Unanimité (17 voix pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Finalement, il y avait le compte rendu des conventions hors subvention.

C'est uniquement un point d'indication, il n'y a pas de vote mais on peut toujours prendre les remarques ou les questions.

Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

XIII) Questions diverses

Le Président.- Il me revient donc de clore ce conseil d'administration pour lequel je vous remercie de votre présence. Le prochain CA aura lieu à la fin du mois de mai.

Je vous remercie par avance d'y être présents.

Bonne fin de soirée et bonne fin d'après-midi à tous.

Merci.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 41)

Le Président

Alain BONNIN

Qui s'abstient ?
Merci. C'est approuvé.

Unanimité (17 voix pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Finalement, il y avait le compte rendu des conventions hors subvention.

C'est uniquement un point d'indication, il n'y a pas de vote mais on peut toujours prendre les remarques ou les questions.

Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

XIII) Questions diverses

Le Président.- Il me revient donc de clore ce conseil d'administration pour lequel je vous remercie de votre présence. Le prochain CA aura lieu à la fin du mois de mai.

Je vous remercie par avance d'y être présents.

Bonne fin de soirée et bonne fin d'après-midi à tous.

Merci.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 41)

Le Président

Alain BONNIN

